

**ПРОТОКОЛЫ  
ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ**

**ТОМ 40**

---

**PROCES-VERBAUX  
DE LA COMMISSION DU DANUBE**

**TOME 40**

PROCES-VERBAUX  
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Tome 40

QUARANTIEME SESSION

tenue à Budapest  
du 23 au 30 mars 1982

(Procès-verbaux N<sup>OS</sup> 182 - 183)

# INTERNATIONAL COURT OF JUSTICE

THE COURT HAS THE HONOUR TO ANNOUNCE THAT IT HAS  
RECEIVED THE APPLICATION OF THE GOVERNMENT OF THE  
STATE OF NEW YORK FOR PERMISSION TO INTERVENE IN THE  
CASE OF THE SOUTH AFRICAN APARTHEID REGIME

LISTE DES PARTICIPANTS

A LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

I

Pays membres de la Commission du Danube

Délégation autrichienne

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| M. Johann Josef DENGLER | - Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube |
| M. Franz BOGEN          | - Suppléant du Représentant  |
| M. Andreas BERLAKOVICH  | - Conseiller   |
| M. Ernst NIESNER        | - Conseiller   |
| M. Ernst GLASEL         | - Conseiller   |
| M. Peter LEINSCHITZ     | - Conseiller   |
| M. Ernst STEINER        | - Conseiller   |
| M. Peter STEINDL        | - Conseiller   |
| M. Othmar LUCZENSKY     | - Conseiller   |
| Mme Reingard STANZER    | - Conseiller   |

Délégation bulgare

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| M. Bontcho MITEV      | - Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube |
| M. Stoil STEFANOV     | - Suppléant du Représentant   |
| M. Ivan M. KOYTCHIEFF | - Conseiller  |
| M. Vladimir JIVODINOV | - Conseiller  |
| M. Ardaches KAHANIAN  | - Conseiller  |

### Délégation hongroise

- |                    |   |
|--------------------|---|
| M. István ROSKA    | - Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube |
| M. Miklós BARTY    | - Suppléant du Représentant   |
| M. István KOVÁCS   | - Suppléant du Représentant   |
| M. Sándor SZABÓ    | - Conseiller  |
| M. György ANGELI   | - Conseiller  |
| M. György BEREND   | - Conseiller  |
| Mme László PINTÉR  | - Conseiller  |
| M. Károly SZEKERES | - Conseiller  |
| M. András TÖRÖK    | - Conseiller  |
| M. Péter BARTA     | - Conseiller  |
| M. József KISS     | - Conseiller  |
| M. Dezső KOVÁCS    | - Conseiller  |
| M. Béla MÁTÉ       | - Conseiller  |
| M. Jenő VÁGÓ       | - Conseiller  |
| M. Csaba KISS      | - Conseiller  |
| Mme Mária ZVERKÓ   | - Conseiller  |
| M. Ottó SZABÓ      | - Conseiller  |
| Mme Gábor BOÉR     | - Expert  |

### Délégation roumaine

- |                      |  |
|----------------------|--|
| M. Victor BOLOJAN    | - Représentant de la République Socialiste de Roumanie à la Commission du Danube |
| M. Gheorghe SECARIN  | - Suppléant du Représentant  |
| M. Nicolae RADU      | - Suppléant du Représentant  |
| M. Nicolae MATEESCU  | - Conseiller   |
| M. Anghel CONSTANTIN | - Conseiller   |
| M. Dan CALOTA        | - Conseiller   |
| M. Andrei HATEGANU   | - Conseiller   |

### Délégation soviétique

- |                  |   |
|------------------|---|
| M. V.N. BAZOVSKY | - Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques à la Commission du Danube |
|------------------|---|

M. V.L. MOUSATOV	- Suppléant du Représentant
M. V.V. PILIPENKO	- Suppléant du Représentant
M. V.A. KAPINOS	- Conseiller
M. V.B. BOGORODSKY	- Conseiller
M. V.I. CHTCHEPOTINE	- Conseiller
M. M.E. KOKEEV	- Conseiller
Mme L.N. YAKIMOVITCH	- Conseiller
M. V.N. TROFIMOV	- Conseiller
M. V.M. VORONTZOV	- Conseiller
M. N.F. DEMENTIEV	- Conseiller

### Délégation tchécoslovaque

M. Andrej BARČAK	- Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque à la Commission du Danube
M. Miroslav RAK	- Suppléant du Représentant
M. Jaroslav KÝSEL	- Conseiller
Mme Božena ŠVEHLOVA	- Conseiller
M. Rudolf UŽAK	- Conseiller
M. Gustáv ZATKALIK	- Conseiller
M. Ondrej LUBI	- Conseiller
M. Ján MIŠKOC	- Expert

### Délégation yougoslave

M. Radovan UROŠEV	- Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie à la Commission du Danube
M. Vinko STALIO	- Suppléant du Représentant
M. Nedeljko BOŽIĆ	- Conseiller
M. Milan GAVRIĆ	- Conseiller
M. Branko JANKOVIĆ	- Conseiller
M. Radoslav ŠKRBIĆ	- Conseiller

## II

### Ministère Fédéral des Transports de la RF d'Allemagne

M. Walter IPSEN  
M. Adolf SEIF

Commission économique pour l'Europe de l'ONU

M. Franz STRASSER

Comité international d'Enregistrement des Fréquences

M. P.S. KOURAKOV

ORDRE DU JOUR  
DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

*(Adopté à la séance plénière du 23 mars 1982)*

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

2. Questions hydrotechniques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrotechniques.
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981.

3. Questions hydrométéorologiques -

- Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques.

4. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982.

5. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.
6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981.
7. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982.
8. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.
9. Divers.

PROCES-VERBAL

N<sup>o</sup> 182

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 23 mars 1982

à Budapest

Président - M. Urošev

Représentants

République d'Autriche	- M. Bogen (Suppléant du Représentant)
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Barčak
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Bazovsky
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 12 h 50 mn.

*Le Président de la Commission du Danube, M. Urošev:*

A l'occasion de l'ouverture de la Quarantième session, je vous salue très cordialement, Messieurs les Représentants, ainsi que les membres de vos délégations, et je vous souhaite à tous un travail fructueux.

Permettez-moi de saluer en particulier Monsieur l'Ambassadeur Vladimir Nikolaïevitch Bazovsky, Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, et Monsieur l'Ambassadeur Andrej Barčak, Représentant de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, qui assistent pour la première fois à une session de la Commission du Danube, et de leur souhaiter, au nom de notre Organisation, de grands succès dans leur activité en qualité de Représentants de leurs pays à la Commission du Danube. Je voudrais les assurer que tout notre concours et tout notre soutien leur sont acquis dans l'accomplissement de leur mission.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer, au nom de la Commission, notre profonde reconnaissance à Monsieur l'Ambassadeur Pavlov V.I. qui a représenté le Gouvernement de son pays à la Commission pendant plus de 10 ans. Durant cette période, il a occupé le poste de Secrétaire, puis celui de Vice-président de la Commission du Danube. Au cours de son activité, M. Pavlov s'est toujours penché avec grande attention et beaucoup de tact sur tous les problèmes touchant la Commission du Danube. Sa riche expérience de diplomate et ses qualités personnelles ont toujours aidé à trouver des solutions aux problèmes, parfois complexes, dont était saisie la Commission. Je voudrais prier M. Bazovsky de bien vouloir transmettre à M. Pavlov la sincère reconnaissance de la Commission du Danube pour sa riche contribution et nos meilleurs voeux de succès pour son activité future.

Je voudrais également prier M. Barčak d'avoir l'amabilité de transmettre à Monsieur l'Ambassadeur Moravec V., l'ancien Représentant de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, la reconnaissance profonde de la Commission du Danube pour l'activité qu'il a déployée pendant de longues années dans le cadre de la Commission; M. Moravec, qui a occupé le poste responsable de Président de la Commission du Danube, a accordé une attention soutenue et consacré beaucoup de temps à l'activité de notre Organisation et au travail du Secrétariat.

Il m'est agréable de saluer à notre session la délégation du Ministère des Transports de la RFA ainsi que les représentants d'organisations internationales, notamment M. Strasser, de la part de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et M. Kurakov, de la part du Comité International d'Enregistrement des Fréquences de l'UIT, qui assistent à la session en qualité d'observateur.

La présente Quarantième session de la Commission du Danube se déroule à un moment où l'on constate une certaine tension dans la situation internationale. Sous ce rapport, il y a lieu de faire remarquer que tous les pays danubiens déploient leurs efforts en vue de la sauvegarde et de la consolidation de la paix dans le monde entier et que toutes les questions en rapport avec la navigation sur le Danube ont toujours été résolues dans un esprit de coopération, de respect mutuel et de relations amicales entre les Etats danubiens. Ceci souligne une fois de plus le rôle de la Commission du Danube, qui résout les problèmes liés à la navigation sur le Danube dans l'esprit traditionnel de compréhension et conformément aux tâches qui lui sont assignées par la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube, signée en 1948 à Belgrade.

Au cours de la période écoulée, la Commission, se fondant sur le Plan de travail adopté, a obtenu des succès certains dans la solution des questions nautiques, hydrotechniques, hydrométéorologiques, statistiques et autres. Ces résultats constituent un nouveau pas vers la création des conditions les meilleures pour le développement de la navigation danubienne.

Dans l'ensemble, on peut relever que l'activité de la Commission du Danube pendant la période considérée a été fructueuse et a contribué à la mise en application des dispositions de la Convention de 1948.

Ces succès ont été obtenus grâce à la coopération étroite et aux efforts de tous les Représentants des pays-membres et des autorités compétentes des pays danubiens. La coopération avec de nombreuses organisations internationales, qui se développe conformément aux prévisions de la décision prise par la XXXIII<sup>e</sup> session au sujet des relations internationales de la Commission du Danube, a également contribué au bon accomplissement des tâches de la Commission.

Les conditions de travail favorables créées dans le pays siège de la Commission, la République Populaire Hongroise, ont elles aussi largement contribué à l'obtention de ces résultats positifs de la Commission du Danube.

Au nom de la Commission du Danube, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Gouvernement de la République Populaire Hongroise et à ses autorités compétentes pour le soin et la préoccupation qu'ils témoignent en permanence à l'égard de la Commission du Danube.

Par la même occasion, je voudrais adresser notre reconnaissance au Secrétariat de la Commission du Danube, avec son directeur M. Kincel en tête, pour sa contribution aux travaux de notre Organisation, pour la préparation et la diffusion en temps voulu de toute la documentation et la création de bonnes conditions pour le déroulement des réunions et de la session de la Commission.

Comme vous le savez, la présente session doit examiner plusieurs documents et adopter des décisions à leur sujet. Je suis persuadé que grâce à l'esprit traditionnel de compréhension et de coopération instauré à la Commission du Danube, toutes les questions inscrites à l'ordre du jour trouveront des solutions favorables.

Pour conclure, je constate que tous les Représentants des pays membres de la Commission du Danube sont munis de pleins-pouvoirs établis en bonne et due forme et je déclare ouverte la Quarantième session de la Commission.

Nous devons tout d'abord adopter l'ordre du jour de la Quarantième session ordinaire.

L'ordre du jour préliminaire a été établi conformément au point 15 des Règles de procédure de la Commission du Danube, sur la base des indications de la session précédente. Je voudrais vous informer que le point 4 inscrit à l'ordre du jour préliminaire (doc. CD/SES 40/6\*) ne sera pas examiné par la session.

Par ailleurs, je voudrais vous rappeler que, tenant compte de la recommandation de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation portant sur la préparation d'un projet de décision quant à l'engagement d'un deuxième interprète des langues russe et française, le Secrétariat de la Commission a formulé une pro-

*\*) Se trouve dans les archives de la Commission.*

position qui a été diffusée par sa lettre du 28 janvier 1982. Cette proposition pourrait être traitée dans le cadre du point 9 "Divers" de l'ordre du jour et confiée au groupe de travail pour les questions financières.

Comme je vous en ai déjà fait part, au cours de la réunion des chefs des délégations, il a été décidé de ne pas examiner le point 4 de l'ordre du jour préliminaire. Les Représentants de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie voudraient faire une déclaration à ce sujet.

*M. Bazovsky (Union Soviétique)* prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, *M. Pilipenko*.

*M. Pilipenko (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique)*:

En connexion avec la proposition de la partie soviétique d'inscrire à l'ordre du jour la question: "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système 'Portes de Fer I'" les délégations soviétique et yougoslave sont convenues, sur l'initiative de la partie yougoslave, que cette question serait examinée en 1982 par les autorités compétentes des deux pays afin de trouver une solution qui réponde aux intérêts de la navigation.

Il sera rapporté des résultats de l'examen de cette question à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube, qui l'examinera au cas où un accord n'aura pas été atteint à son sujet.

*M. Stalio (Suppléant du Représentant de la Yougoslavie)*:

Suite à l'appréciation faite par la délégation soviétique, j'ai l'honneur de faire la déclaration suivante: En connexion avec la proposition de la délégation soviétique d'inscrire à l'ordre du jour la question: "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système 'Portes de Fer I'", les délégations soviétique et yougoslave sont convenues, sur l'initiative de la partie yougoslave, que cette question serait examinée en 1982 par les autorités compétentes des deux pays afin de trouver une solution qui réponde aux intérêts de la navigation.

Il sera rapporté des résultats de l'examen de cette question à la Quarante-et-unième session, qui l'examinera au cas où un accord n'aura pas été atteint à son sujet.

*M. Roska (Hongrie)*: Au nom de la délégation hongroise je salue tous les participants à la Quarantième session de la Commission du Danube et je souhaite que notre activité commune soit fructueuse. Notre délégation est d'accord avec l'ordre du jour présenté et avec l'examen des questions qui y sont inscrites. Les thèmes figurant à l'ordre du jour sont en concordance avec les décisions et propositions qui avaient été adoptées.

Nous nous félicitons et nous apprécions hautement le fait que les délégations de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie ont trouvé une solution constructive à la question de la perception des droits pour le passage par l'écluse de la rive droite du Système des Portes de Fer. Nous souhaitons aux deux parties du succès dans leurs pourparlers et nous formons le voeu qu'elles trouvent une solution qui nous satisfera également. Nous attendons le rapport des délégations à la prochaine session de la Commission du Danube.

En ce qui concerne les questions hydrométéorologiques, nous voudrions noter que du point de vue de l'économie nous estimons importante l'observation régulière de la hauteur des vagues dans le bassin de retenue du Système des Portes de Fer et sur le cours inférieur du Danube, car c'est ainsi que l'on pourra remplir une condition importante pour que ces deux secteurs soient classés définitivement dans la catégorie respective des voies navigables.

M. Roska communique qu'au nom de la délégation hongroise il accepte l'ordre du jour préliminaire présenté et que la délégation hongroise est prête à prendre part aux travaux de la session dans un esprit de coopération constructive.

*M. Mitev (Bulgarie)*: Permettez-moi de m'associer aux paroles de bienvenue adressées à Monsieur l'Ambassadeur Bazovsky Vladimir Nikolaïevitch, Représentant

de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et à Monsieur l'Ambassadeur Barčak Andrej, Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque à la Commission du Danube, et de leur souhaiter un travail fructueux et de grands succès au sein de la Commission.

La délégation de la République Populaire de Bulgarie est d'accord avec l'ordre du jour proposé pour la Quarantième session, qui a été établi conformément aux dispositions de l'art. 15 des Règles de procédure et concerté en réunion des Représentants des pays-membres.

La délégation bulgare exprime sa satisfaction de voir que les délégations de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie ont réussi à soumettre une proposition constructive, qu'elle accepte.

Tenant compte de l'esprit traditionnel de coopération régnant au sein de la Commission du Danube empreinte du désir de voir concertés et perfectionnés les documents fort importants pour la navigation sur le Danube, la délégation bulgare soumet la proposition que les sessions de la Commission du Danube achèvent leur travail dans le cadre des jours ouvrables d'une semaine.

M. Barčak (Tchécoslovaquie) prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

Nous voudrions saluer la proposition faite par les délégations de la Yougoslavie et de l'Union Soviétique au sujet du point 4 de l'ordre du jour préliminaire. Cette proposition a été adoptée à la réunion des chefs des délégations et il ne nous reste qu'à souhaiter que la question soit résolue de manière adéquate.

La délégation tchécoslovaque n'a pas d'observation à l'ordre du jour proposé.

M. Bolojan (Roumanie) prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Secarin.

M. Secarin (Suppléant du Représentant de la Roumanie):

La délégation roumaine exprime son accord avec le projet d'ordre du jour qui nous est soumis à l'examen.

La délégation roumaine est persuadée que les travaux qui vont se dérouler afin de réaliser les points de cet ordre du jour seront couronnés de succès, d'autant plus qu'un point difficile a été maintenant éliminé de cet ordre du jour. Nous voudrions en ce moment exprimer notre profonde gratitude aux délégations soviétique et yougoslave pour les efforts qu'elles ont déployés afin d'aboutir à cet accord concernant le règlement de cette question au courant de l'année 1982. La partie roumaine considère ce point comme une question de principe, et elle forme le voeu que les négociations entre les deux parties soient couronnées de succès au courant de cette année et que la solution qui sera réalisée sera une solution satisfaisante de façon à ce que cette question ne figure plus à l'avenir à l'ordre du jour de la Commission.

Si la question se pose de reprendre cette question lors d'une session future à la Commission du Danube, la partie roumaine se réserve le droit de se prononcer au moment opportun à l'égard d'un pareil problème.

Pour conclure, la délégation roumaine veut assurer le Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. Bazovsky, et le Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque, M. Barčák, de toute leur collaboration et de tout leur appui dans les tâches importantes qu'ils vont remplir ici en tant que Représentants de leurs pays à la Commission du Danube.

*M. Bogen (Suppléant du Représentant de l'Autriche):*

Tout d'abord, Monsieur le Président, j'ai l'obligation de vous prier d'excuser l'absence à cette séance du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube. Il a été appelé à un entretien entre le Vice-ministre des Affaires étrangères de la Hongrie et le Secrétaire général des Affaires étrangères de l'Autriche. C'est pour cette raison donc que je voudrais prendre la parole et m'associer aux félicitations qui ont été adressées aux délégations soviétique et yougoslave pour apprécier la solution de la question du point 4 de l'ordre du jour préliminaire.

Finalement, j'ai l'honneur d'exprimer l'accord de la délégation autrichienne avec l'ordre du jour comme il est proposé maintenant.

M. Bazovsky (Union Soviétique) - Permettez-moi de vous remercier de tout coeur pour les paroles amicales adressées tant à mon égard qu'à l'égard de mon prédécesseur, mon collègue distingué, M. Pavlov Vladimir Yakovlevitch; je ne manquerai pas de lui transmettre vos bons voeux. Je voudrais vous assurer que je vais déployer le maximum d'efforts pour qu'en coopération étroite avec vous, je puisse contribuer dans toute la mesure possible à l'intensification continue des travaux de la Commission du Danube, à l'accroissement de son autorité sur le plan international, à l'extension des relations économiques et culturelles entre les pays danubiens et avec d'autres pays, ce en pleine conformité avec l'esprit et la lettre de la Convention de Belgrade de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

Il est bien connu que notre pays accorde une grande importance à tous les aspects fondamentaux de l'activité de la Commission du Danube. Le succès du travail de la Commission, la coopération fructueuse entre les pays danubiens revêtent, à notre avis, une importance particulière de nos jours, dans l'actuelle situation internationale compliquée. Par toute son activité, notre Organisation internationale démontre clairement qu'en présence de bonne volonté, d'efforts déployés de part et d'autre afin d'aboutir à une compréhension mutuelle et au renforcement de la coopération pacifique, tant sur des bases bilatérales que dans le cadre d'organisations internationales, on arrive à trouver des solutions mutuellement acceptables même aux problèmes les plus complexes. De notre côté, il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de manque de bonne volonté pour faire aboutir ces aspirations. L'Union Soviétique se prononce pour un dialogue honnête et constructif, pour des pourparlers menés avec patience et permettant d'obtenir des résultats. Cette position de principe a été une nouvelle fois confirmée par le Secrétaire général du Comité Central du Parti Communiste de l'Union Soviétique, Président du Présidium du Conseil Suprême de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, le camarade Brejnev, au XVII<sup>e</sup> Congrès des syndicats de l'URSS. Notre pays maintiendra cette position à l'avenir également dans tous les problèmes internationaux traités au sein des organisations internationales, y compris la Commission du Danube.

La délégation soviétique est d'accord avec l'ordre du jour présenté.

*M. Barcak (Tchécoslovaquie)*: Je voudrais remercier les paroles amicales prononcées à mon égard et je profite de l'occasion pour exprimer également notre gratitude pour les paroles chaleureuses adressées à Monsieur l'Ambassadeur Moravec. Quant à moi, je voudrais vous assurer que je vais déployer mon activité à la Commission du Danube de manière que notre organisation travaille encore mieux et qu'elle consolide sa position.

*Le Président*, constatant que personne ne désire prendre la parole, met au vote l'ordre du jour de la Quarantième session.

L'ordre du jour (CD/SES 40/8) est adopté à l'unanimité.

*Le Président*: Pour la bonne conduite des travaux de la session, nous devons former des groupes de travail en tenant compte des questions inscrites à l'ordre du jour que nous venons d'adopter.

Comme vous le savez, le projet de plan de déroulement de la Quarantième session de la Commission du Danube, préparé par le Secrétariat, envisage la formation de deux groupes de travail, à savoir le groupe de travail pour les questions techniques et le groupe de travail pour les questions financières.

Le groupe de travail pour les questions techniques serait chargé d'examiner les points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour.

Le groupe de travail pour les questions financières examinerait toutes les questions d'ordre financier, et notamment les points 7, 8 et 9 (Divers).

Constatant qu'il n'y a pas d'objection à la formation de deux groupes, le Président propose de désigner les personnes qui seront chargées de les convoquer, et suggère:

- M. Chtchepotine, conseiller de la délégation soviétique, pour la convocation du groupe de travail pour les questions techniques; et
- M. Bogen, Suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, pour la convocation du groupe de travail pour les questions financières.

Je ne vois pas d'objection, j'estime donc que nous avons concerté la question de la convocation des groupes de travail.

Je vous propose maintenant d'approuver le plan de déroulement de la Quarantième session, dont le projet se trouve devant vous.

Je vois qu'il n'y a pas d'observation, je constate donc que le plan de déroulement est approuvé à l'unanimité.

Je voudrais prier les groupes de travail de se réunir conformément au plan de déroulement approuvé.

Je vous souhaite encore une fois beaucoup de succès dans votre travail responsable et je clos la première séance plénière de la Quarantième session de la Commission du Danube.

La séance est levée à 13 h 50 mn.

Le Président  
de la Commission du Danube

Le Secrétaire  
de la Commission du Danube

Signé: R. Urošev

Signé: B. Mitev

PROCES-VERBAL

N<sup>o</sup> 183

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 30 mars 1982  
à Budapest

Président - M. Urošev

Représentants

République d'Autriche	- M. Dengler
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchèqueoslovaque	- M. Barčak
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Bazovsky
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 10 h 20 mn.

*Le Président de la Commission du Danube, M. Urošev:*

J'ouvre la deuxième séance plénière de la Quarantième session ordinaire de la Commission du Danube.

Conformément au plan de déroulement de la session, nous devons examiner aujourd'hui les questions inscrites sous points 1 à 9 de l'ordre du jour.

Pour l'examen des points 1, 2, 3, 4 et 5, nous avons formé le groupe de travail pour les questions techniques qui a préparé son rapport. Je prie le président de ce groupe, M. Chtchepotine, de bien vouloir présenter le rapport.

*M. Chtchepotine* présente le rapport du groupe de travail pour les questions techniques - doc. CD/SES 40/9 (voir Annexes II).

*Le Président* remercie M. Chtchepotine et prie les Représentants de se prononcer sur le rapport et sur les propositions qui y sont incluses.

*M. Bolojan (Roumanie)* prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Secarin.

*M. Secarin (Suppléant du Représentant de la Roumanie):*

La délégation roumaine a écouté très attentivement le rapport du groupe de travail pour les questions techniques qui vient d'être présenté par M. Chtchepotine, le président de ce groupe, et apprécie hautement les résultats obtenus par l'examen des questions qui lui ont été confiées.

Les documents proposés par le groupe de travail ont été débattus et finalisés dans l'esprit bien connu de la coopération entre les pays danubiens, et il est à attendre que leur application pratique contribuera à faire augmenter la sécurité de la navigation sur le Danube.

La délégation roumaine est d'accord avec les projets de décisions proposés par le groupe de travail et elle votera en faveur de leur adoption.

La délégation roumaine saisit cette occasion pour relever tout particulièrement la contribution du président du groupe de travail, M. Chtchepotine, qui grâce à sa compétence et à sa riche expérience a réussi à mener à bonne fin les tâches confiées au groupe de travail pour les questions techniques en présidant les travaux d'une manière efficace, et qui a permis l'élaboration de documents acceptables pour tous.

Nous désirons en même temps relever la contribution importante donnée par le Secrétariat de la Commission au bon déroulement de nos travaux et exprimer nos remerciements au directeur du Secrétariat, M. Kincel, à Messieurs les directeurs-adjoints et aux conseillers, ainsi qu'à tous les membres du Secrétariat.

Nous voulons également exprimer notre gratitude à nos interprètes qui par leur travail responsable et difficile nous ont aidés à réaliser notre dialogue fructueux.

M. Bazovsky (*Union Soviétique*) prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Pilipenko.

M. Pilipenko (*Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique*):

La délégation soviétique a pris note avec satisfaction qu'au cours de la période intersession, un travail important a été poursuivi afin de résoudre des questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et de radiocommunication. Des documents aussi importants que la partie F du chapitre 6 des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube dans sa nouvelle rédaction, qui traite de la navigation dans des conditions de visibilité réduite, les nouveaux textes des deux premiers chapitres du Routier du Danube, et aussi les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la navigation, des opérations portuaires et de la correspondance publique, ont été élaborés avec succès et sont soumis à l'approbation de la session.

Tous ces documents sont d'une grande portée pratique pour la sécurité de la navigation, pour l'amélioration des radiocommunications et finalement permettront d'améliorer les conditions de la navigation sur le Danube.

Au cours de la période considérée, le Secrétariat de la Commission a accompli un travail considérable en ce qui concerne l'analyse de l'exécution du Plan des grands travaux sur le Danube pour la période jusqu'à 1980 et le rassemblement des propositions pour l'établissement du nouveau Plan pour la période jusqu'en 1990. L'établissement et la réalisation d'un tel Plan promouvoiront également l'amélioration des conditions nautiques sur le Danube.

Le projet de Plan de travail de la Commission pour la période à venir, préparé par le groupe de travail, comporte nombre de questions importantes. Il est envisagé notamment de rééditer les cartes de pilotage du Danube pour les secteurs sur lesquels des changements essentiels sont survenus dans les conditions de la navigation, de faire une comparaison des modifications et additions apportées au Code européen des voies navigables intérieures dans le cadre de la CEE de l'ONU aux prescriptions pertinentes des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube, de rééditer le Guide des bateliers et de trouver des solutions à d'autres questions également.

La délégation soviétique apprécie les résultats obtenus par le groupe de travail pour les questions techniques et votera pour l'adoption du rapport et des décisions qui y sont incluses.

*M. Mitev (Bulgarie)* prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Stefanov.

*M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie)*:

Le groupe de travail pour les questions techniques a examiné et concerté plusieurs documents importants portant sur l'accroissement de la sécurité de la navigation sur le Danube, en rapport avec les règles de route et de radiocommunication, et aussi des questions relevant du domaine de l'hydrotechnique. Le projet de la partie F du chapitre 6 des DFND reflète bien les modifications surve-

nues dans la navigation danubienne en raison de l'augmentation du nombre des bâtiments équipés d'installation de radar.

De notre avis, il serait indiqué d'examiner aussi à l'avenir, dans le cadre de réunions d'experts de la Commission du Danube, d'autres parties du chapitre 6 des DFND. La Commission du Danube pourrait ainsi, en coopération étroite avec la CEE, accroître son apport à la solution d'un problème fort complexe qui touche la navigation sur les voies d'eau intérieures de l'Europe.

La concertation du projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube crée la possibilité d'entamer la préparation des chapitres suivants du Routier, cet instrument indispensable pour les conducteurs de bâtiments.

En examinant le projet de Plan de travail pour 1982/1983, le groupe de travail y a apporté des additions et amendements qui, de notre avis, ont une grande importance pour le développement de l'activité de la Commission et de ses relations avec d'autres organisations internationales, telles que la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et la Commission Economique pour l'Europe.

La délégation bulgare approuve les résultats obtenus par le groupe de travail pour les questions techniques et votera pour l'adoption des décisions proposées.

Nous voudrions exprimer notre gratitude au président de ce groupe de travail, M. Chtchepotine et à tous les experts qui ont pris part à son activité.

*M. Barčák (Tchécoslovaquie)* prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Rak.

*M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):*

Comme il est déjà de tradition, au cours de la période écoulée un travail utile a été accompli dans les domaines techniques - c'est-à-dire nautique, de radio-communication, hydrotechnique et hydrométéorologique - en vue d'accroître la sécurité et l'efficacité de la navigation danubienne.

On peut en effet dire que le Danube est le fleuve de la coopération entre les Etats et les peuples danubiens. La Tchécoslovaquie, respecte ce principe stipulé dans la Convention de Belgrade de 1948; elle l'a toujours appliqué et l'appliquera à l'avenir également.

Permettez-moi de vous communiquer, à titre d'information, que dans la deuxième moitié de l'année en cours des timbres-postes consacrés au Danube et à la coopération encouragée par la Commission du Danube seront émis en Tchécoslovaquie.

A l'occasion de l'achèvement couronné de succès des travaux du groupe de travail pour les questions techniques, nous voudrions remercier le président du groupe, le distingué M. Chtchepotine, et lui exprimer notre sincère gratitude pour la conduite hautement qualifiée des travaux.

Nous voudrions également adresser nos remerciements au Secrétariat de la Commission du Danube.

La délégation tchécoslovaque votera pour l'adoption du rapport du groupe de travail pour les questions techniques et les projets de décisions présentés.

*M. Roska (Hongrie)* prie le Président de donner la parole à son Suppléant, *M. Kovács*.

*M. Kovács (Suppléant du Représentant de la Hongrie):*

La délégation hongroise constate avec satisfaction que l'examen des questions d'ordre nautique, hydrotechnique et de radiocommunication qui a eu lieu au sein du groupe de travail pour les questions techniques servira l'objectif qui vise à l'amélioration des conditions générales et de la sécurité de la navigation sur le Danube.

Les modifications apportées à l'une des parties des "Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube" répondent entièrement aux exigences et aux conditions de la navigation moderne. Nous sommes persuadés que les travaux poursuivis dans le cadre de la CEE/ONU en vue de la révision des chapitres analogues du Code européen des voies navigables intérieures seront bientôt achevés et qu'ainsi la prochaine session ordinaire de la Commission pourra adopter une décision quant à la mise en vigueur desdites modifications.

C'est avec plaisir que nous prenons note de ce que les tableaux des fréquences des stations côtières travaillant sur ondes métriques ont pu être établis dans leur forme définitive.

Comme nous l'avons déjà mentionné au cours de la première séance plénière, la délégation hongroise estime très important de poursuivre l'observation de la hauteur des vagues apparaissant sur les secteurs du cours moyen et du cours inférieur du Danube afin que la portée en lourd de la flotte puisse être exploitée au maximum, tout en assurant les conditions de la sécurité.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour exprimer notre gratitude et notre reconnaissance au Secrétariat de la Commission du Danube et à ses fonctionnaires pour leur travail accompli dans la préparation de la réunion du groupe de travail pour les questions techniques.

En même temps, nous voudrions remercier M. Chtchepotine, le président de ce groupe de travail, qui grâce à ses connaissances théoriques remarquables et à sa riche expérience acquise au cours de longues années, a contribué dans une grande mesure au succès obtenu par le groupe de travail.

Pour conclure, nous voudrions déclarer que la délégation hongroise votera pour l'adoption du rapport du groupe de travail pour les questions techniques et des projets de décisions qui ont été présentés.

M. Dengler (Autriche) prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Bogen.

M. Bogen (Suppléant du Représentant de l'Autriche):

Au nom de la délégation autrichienne, après toutes ces interventions, il ne me reste que de m'associer aux chaleureux éloges, félicitations et expressions de reconnaissance qui ont été adressés à M. Chtchepotine, à tous les participants à notre travail et surtout à notre Secrétariat, avant tout aux charmantes dames qui ont assuré la traduction. M. Bogen continue en russe:

"Благодарю Вас, г-н Щепотин, и поздравляю от всего сердца".  
(Je vous remercie M. Chtchepotine et je vous félicite de tout coeur).

Monsieur le Président, la délégation autrichienne va voter pour l'adoption du rapport.

*Le Président*, constatant que personne ne désire prendre la parole, met au vote le projet de décision au point 1 de l'ordre du jour - Questions nautiques, qui figure dans le document CD/SES 40/9.

La décision concernant les questions nautiques et les questions de radiocommunication est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/25 (voir Annexes I).

*Le Président* met au vote le projet de décision sur le point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques, qui figure dans le document CD/SES 40/9.

La décision concernant les questions hydrotechniques est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/26 (voir Annexes I).

*Le Président* met au vote le projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour - Questions hydrométéorologiques, qui figure dans le document CD/SES 40/9.

La décision sur les questions hydrométéorologiques est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/27 (voir Annexes I).

*Le Président* met au vote le projet de décision sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour figurant dans le document CD/SES 40/9.

La décision sur les points 4 et 5 de l'ordre du jour, à savoir le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981/1982 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1982/83, est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/28 (voir Annexes I).

*Le Président* remercie M. Chtchepotine, président du groupe de travail pour les questions techniques et tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe qui, sous la direction hautement qualifiée de son président et grâce à l'esprit de coopération et au désir d'entente mutuelle des participants, a réussi à trouver

des solutions à nombre de questions intéressant la navigation sur le Danube.

*Le Président* propose de passer à l'examen des points 6, 7 et 9 de l'ordre du jour.

Pour traiter ces points, un groupe de travail pour les questions financières a été formé.

*Le Président* prie M. Bogen de présenter son rapport.

M. Bogen - Présentant le rapport du groupe de travail pour les questions financières portant la cote CD/SES 40/21\*, informe les Représentants qu'après l'adoption du rapport au sein du groupe de travail, la délégation hongroise a demandé d'inclure également la Hongrie dans le dernier alinéa de la page 4. La phrase se lira donc: "En conclusion, les délégations de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie ont donné...".

De même, à la demande de la délégation roumaine, à la page 7 dudit rapport, la dernière partie de la dernière phrase doit être biffée, à savoir le texte suivant: "afin d'aboutir à la réduction des postes et des frais y afférents".

Le Secrétariat va se charger de faire les corrections dans le texte définitif du rapport (voir doc. CD/SES 40/24 - Annexes II).

*Le Président* remercie M. Bogen et invite les Représentants à se prononcer sur le rapport présenté.

M. Mitev (Bulgarie) demande le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Stefanov.

M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie)!

Ayant écouté le rapport du président du groupe de travail pour les questions financières, qui expose les ré-

---

\*) Se trouve dans les archives de la Commission.

sultats obtenus par ce groupe, la délégation de la République Populaire de Bulgarie voudrait exprimer sa satisfaction en ce qui concerne l'activité fructueuse du groupe.

Au cours de la réunion du groupe de travail, notre délégation a fait part de son souci de voir constamment croître les dépenses de la Commission du Danube, ce qui entraîne l'accroissement des annuités des pays-membres.

Nous soutenons la proposition du groupe de travail préconisant que la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube et pour les logements des fonctionnaires trouve une solution à long terme.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail pour les questions financières, M. Bogen, et à tous les experts qui ont pris part aux débats de ce groupe de travail.

Notre délégation souligne encore une fois sa satisfaction des résultats obtenus et voudrait communiquer qu'elle votera pour l'adoption des décisions respectives sur les questions financières.

*M. Barčak (Tchécoslovaquie)* prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Rak.

*M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):*

La délégation tchécoslovaque salue le fait que le groupe de travail a réussi à concerter à l'unanimité le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982 et qu'une réduction considérable a été obtenue par rapport aux propositions qui avaient été présentées.

De notre avis, il faudrait à l'avenir faire de nouveaux efforts pour que les ressources de la Commission du Danube soient déboursées avec plus d'économie, comme suggéré dans le rapport du groupe de travail pour les questions financières. Ceci se rapporte en premier lieu à la question de trouver une solution à long terme au problème du loyer pour le siège de la Commission du Danube et les logements des fonctionnaires.

Il faudrait déployer des efforts afin de réduire les dépenses de la Commission du Danube, comme cela a été proposé en séance plénière par l'honorable délégation de la Bulgarie.

Il faudrait rationaliser le travail de la Commission du Danube en introduisant une forme de Plan de travail qui permettrait de réduire la correspondance entre le Secrétariat de la Commission et les pays-membres. Il faudrait également transférer le poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire au Tableau des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube.

Partant de ce qui précède, la délégation tchécoslovaque soutient les projets de décisions proposés sur les questions financières et votera pour leur adoption.

Pour finir, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail pour les questions financières, au distingué M. Bogen, à tous les membres du groupe de travail et au Secrétariat de la Commission du Danube pour leur travail hautement qualifié dans les questions complexes du domaine des finances.

*Le Président* constatant que personne ne demande la parole met au vote le projet de décision au point 6 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981.

La décision au point 6 de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/29 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision sur le point 7 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982, compte tenu des additions au rapport du groupe de travail, qui ont été communiquées par M. Bogen.

La décision sur le point 7 de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/30 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision sur le point 9 de l'ordre du jour - Engagement au Secrétariat d'un interprète des langues française et russe.

La décision sur ce point est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 40/31 (voir Annexes I).

*Le Président* remercie M. Bogen et tous ceux qui ont pris part aux travaux du groupe de travail pour les questions financières pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'obtenir des résultats unanimement acceptables.

Je voudrais - dit-il - vous assurer que conformément au mandat de cette session, le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube déploieront leurs efforts afin de remplir la tâche qui leur a été confiée.

*Le Président* propose de passer au point 8 de l'ordre du jour - Projet de l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube. Ce projet a été préparé par le Secrétariat et diffusé aux délégations.

Le Président met au vote l'ordre du jour à titre d'orientation proposé pour la Quarante-et-unième session, ainsi que la date de sa tenue.

L'ordre du jour à titre d'orientation et la date de convocation de la Quarante-et-unième session sont adoptés à l'unanimité - doc. CD/SES 40/23.

Le Président propose de concerter le communiqué sur les travaux de la Quarantième session, qui sera remis à la presse et dont le projet a été préparé par le Secrétariat.

Personne n'ayant d'objection à formuler, le texte du communiqué est considéré concerté et le Président prie le Secrétariat de le remettre à la presse.

Le Président demande s'il y a des Représentants qui désireraient encore intervenir.

*M. Mitev (Bulgarie)*: A l'occasion de l'achèvement des travaux de la Quarantième session de la Commission du Danube, permettez-moi d'exprimer la satisfaction de la délégation bulgare pour le fait que la session s'est déroulée dans une atmosphère de travail et que toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été abordées d'une manière constructive.

Ceci répond aux intérêts des pays danubiens et à l'esprit traditionnel de coopération, d'entente mutuelle, d'égalité et d'estime, dont s'inspirent les Etats et qui permet également de réaliser des progrès dans les différents domaines de la navigation sur le Danube.

Je voudrais de même exprimer ma reconnaissance aux présidents des groupes de travail, M. Chtchepotine et M. Bogen qui par leur compétence ont contribué à ce que les travaux des groupes s'achèvent avec succès et que des décisions appropriées soient adoptées.

Notre délégation exprime sa reconnaissance à tous les fonctionnaires du Secrétariat et à son directeur, M. Kincel, pour le travail qu'ils ont accompli et pour leur concours au succès du déroulement de la session.

Les principes de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube - traité basé sur l'égalité de droits appliquée par la Commission du Danube dans son activité et lors de la prise de décisions - ont une fois de plus prouvé leur viabilité et leur efficacité, et témoigné qu'ils servent la cause de l'extension d'une coopération internationale constructive dans le domaine du transport par voie d'eau intérieure et de la sauvegarde de la paix dans l'actuelle situation internationale compliquée.

Désireux de consolider à l'avenir également le régime international de la navigation ouverte et libre sur le Danube, basé sur l'égalité de droits et fondé sur les principes de la Convention, nous voudrions réaffirmer notre position déjà exposée aux sessions précédentes au sujet de la procédure prévue pour le passage des bâtiments par le secteur du Danube Regensburg - Kelheim.

Le Danube, qui fait partie du réseau des voies navigables d'Europe et en est l'une des plus grandes voies d'eau, est appelé à jouer son rôle dans le développement d'une coopération internationale constructive.

La République Populaire de Bulgarie apprécie hautement l'activité féconde de la Commission du Danube et, dans ce contexte, nous voudrions vous assurer qu'à l'avenir également notre pays prendra une part active au développement de l'activité de la Commission du Danube et contribuera à accroître son prestige d'organisation internationale.

*M. Bazovsky (Union Soviétique)*: La Quarantième session de la Commission du Danube achève ses travaux après avoir trouvé des solutions à des problèmes importants et avoir adopté divers documents d'une importance primordiale au point de vue de l'amélioration des conditions

de la navigation sur le Danube, de la poursuite de l'activité fructueuse de la Commission au cours de l'année à venir.

Cette année, notre pays fête le 60<sup>e</sup> anniversaire de la constitution de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Cet événement de grande portée, que l'homme soviétique salue par de nouveaux succès acquis dans tous les domaines de l'édification du communisme, est étroitement lié à la lutte active menée pour l'élimination du danger de guerre et pour la sauvegarde de la paix sur la terre.

Nous accordons une grande importance à l'activité de la Commission du Danube, à la mise en application des décisions prises par ses sessions ordinaires et extraordinaires, au respect de toutes les dispositions de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

La délégation soviétique estime nécessaire de confirmer sa position exposée au sujet de l'établissement, par la République Fédérale d'Allemagne, d'un régime pour le passage des bâtiments par le secteur du Danube de Regensburg - Kelheim.

Tout en réitérant notre satisfaction des résultats obtenus par la présente session de la Commission, nous voudrions exprimer notre reconnaissance à la direction du Secrétariat de la Commission, à tous ses fonctionnaires et employés pour le grand travail qu'ils ont fourni entre les deux sessions et au courant de la session.

Les décisions et documents qui ont été adoptés par l'actuelle session constituent une base pour la poursuite fructueuse des travaux, pour l'amélioration des conditions de la navigation, l'intensification des relations internationales de la Commission du Danube.

Le Plan de travail pour la période à venir comprend plusieurs nouveaux points qui prévoient la prise de mesures concrètes dans cette direction.

Nous voudrions, dans ce contexte, relever la tâche qui charge le Secrétariat de la Commission de poursuivre les efforts en vue de l'extension des contacts de travail avec la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. Il importe que le travail visant à accomplir cette tâche fasse preuve d'initiative et donne des résultats concrets.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance aux présidents des groupes de travail pour les questions techniques et financières et à tous les participants de ces groupes qui ont fourni un grand et utile travail.

M. Barčák (*Tchécoslovaquie*) prie le Président d'accorder la parole à son Suppléant, M. Rak.

M. Rak (*Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie*):

A la fin des travaux de notre Quarantième session qui, de par son nombre, est en quelque sorte une session jubilaire, permettez-nous d'exprimer notre appréciation positive pour la coopération et la compréhension mutuelle qui sont de tradition aux séances de la Commission du Danube.

La Commission du Danube et les pays membres de cette organisation ont toujours cherché à respecter et à renforcer les principes de la libre navigation sur le Danube qui sont reflétés dans la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

Dans ce contexte, permettez-nous de confirmer la position que la Tchécoslovaquie a déjà exposée au sujet de l'introduction d'un régime d'autorisation pour le passage des bâtiments par le secteur du Danube Regensburg - Kelheim.

Pour conclure, au nom de la délégation tchécoslovaque nous voudrions, à l'occasion de l'achèvement des travaux de la Quarantième session, féliciter Monsieur le Président et tous les participants aux travaux de cette session et vous souhaiter à tous un retour heureux dans vos patries.

M. Roska (*Hongrie*): La délégation hongroise peut exprimer sa satisfaction du fait que la Quarantième session de la Commission du Danube s'est déroulée avec succès. Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ont été débattues dans une ambiance de travail, dont résultent les rapports de contenu intéressant qu'ont présentés les groupes de travail. Nous considérons que ces documents peuvent donner un bon cadre pour la solution des tâches posées devant notre Commission. La délégation hongroise estime que cette session s'est déroulée dans un esprit de compréhension mutuelle et dans le désir commun de trouver des solutions constructives.

Le groupe de travail pour les questions techniques a réussi à concerner des questions importantes afin d'améliorer les conditions générales et la sécurité de la navigation sur le Danube. Ce groupe a accordé une grande attention à l'établissement du Plan de travail de la Commission pour l'année à venir. Nous estimons que le Plan de travail qui a été soumis à l'approbation vise l'extension de l'activité de la Commission. J'ai en vue, entre autres, le développement des relations avec la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, que nous saluons également.

De notre avis, la mise en application du point de vue déjà exposé et bien connu au sujet du secteur du Danube Regensburg - Kelheim constituerait également une contribution à notre activité commune.

Nous estimons que la réalisation des propositions adoptées est une tâche commune pour tous et que l'on devrait déployer des efforts dans ce but.

Le groupe de travail pour les questions financières a également achevé son activité avec succès. La délégation hongroise est d'avis que la Commission dispose pour l'année à venir d'un budget bien équilibré et elle voudrait souligner qu'en ce qui concerne les questions budgétaires, y compris celles afférentes aux loyers, l'Accord conclu entre la Commission du Danube et le Gouvernement de la République Populaire Hongroise au sujet du siège de la Commission du Danube en République Populaire Hongroise - qui a été signé le 27 mai 1964 et est en vigueur - continuera à jouer un rôle certain. J'exprime mes regrets de voir que cet Accord n'est pas toujours appliqué en temps voulu.

La délégation hongroise est d'accord avec les rapports des groupes de travail pour les questions techniques et les questions financières. Au nom de notre délégation, je voudrais remercier les présidents et tous les membres de ces groupes de travail.

Profitant de l'occasion, je voudrais, au nom de la délégation hongroise exprimer notre reconnaissance et notre gratitude à tous les collaborateurs du Secrétariat de la Commission du Danube pour l'activité qu'ils ont déployée pendant la période intersession, pour la préparation de la présente session et son bon déroulement.

Je souhaite à tous les membres des délégations qui ont pris part aux travaux de la Quarantième session de la Commission du Danube de nouveaux succès dans leur activité et une bonne santé.

*M. Ipsen (Ministère des Transports de la RF d'Allemagne):*

Permettez-moi, Monsieur le Président, de prendre la parole dans mon rôle d'observateur de la part du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne.

Nous avons suivi avec grand intérêt tous les travaux qui ont été effectués lors de la Quarantième session plénière de la Commission du Danube, et nous vous félicitons du travail effectif que vous avez pu réaliser pendant cette session.

Nous avons pu constater, comme lors d'autres occasions, que ces travaux se sont déroulés dans l'esprit du respect pour les droits souverains aussi bien que pour les intérêts de chaque Etat concerné, et nous pensons que cela correspond tout à fait à la tradition de la Commission du Danube et au sens de l'Acte de Belgrade, parce que ce contrat est un contrat entre Etats souverains et qui a été conclu par chaque Etat parce qu'il pensait que c'était correspondant à ses intérêts.

Certaines délégations ont pensé utile de mentionner le secteur du Danube qui se trouve en République fédérale d'Allemagne, surtout le secteur entre Kelheim et Regensburg. Ces délégations ont soutenu leur point de vue qui est bien connu.

Je peux vous confirmer que le point de vue de la République Fédérale d'Allemagne sur ce secteur du Danube n'a pas changé non plus. Nous connaissons bien l'importance de la navigation internationale sur le Danube et nous y participons, et nous n'avons pas l'intention de porter des obstacles à cette navigation internationale, et pour cette raison nous avons la conviction que le problème qui existe pour l'instant sur le secteur allemand du Danube pourra être résolu comme les autres problèmes qui existaient sur le reste du Danube, par la voie des négociations dans le respect des intérêts de chaque Etat concerné et de ses droits souverains.

Permettez-moi d'ajouter que nous voulons exprimer nos sentiments de remerciement pour l'hospitalité que nous avons eue cette fois-ci à la Commission du Danube.

*Le Président* constatant que personne ne désire prendre la parole dit:

La Quarantième session touche à sa fin et je pense que l'on peut dire qu'elle a été fructueuse et s'est déroulée dans une atmosphère tranquille de travail. Toutes les délégations étaient empreintes du désir de trouver des solutions constructives dans l'intérêt de notre cause commune: la création de conditions les plus favorables pour la navigation sur le Danube conformément aux dispositions de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

Au cours des séances des groupes de travail ont été débattues et concertées des questions nautiques, de radiocommunication, hydrotechniques et hydrométéorologiques, et la présente session plénière a adopté des décisions à leur sujet. Le Plan de travail et le budget de la Commission ont été adoptés. La session a adopté les Compléments et modifications aux Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube, qui tiennent compte des conditions que créent les nouvelles techniques de navigation au radar par visibilité réduite et permettent ainsi d'accroître la sécurité de la navigation.

Les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins des radiocommunications sur le Danube poursuivent le même objectif. Les spécialistes de nos pays ont longuement et assidûment travaillé sur ces Tableaux qui ont été concertés par toutes les autorités compétentes intéressées des pays danubiens. Au nom de la Commission du Danube, je voudrais leur exprimer notre profonde gratitude pour leur travail hautement qualifié. Au cours des débats sur les questions inscrites à l'ordre du jour, des solutions acceptables pour toutes les délégations ont été trouvées. Ceci confirme une nouvelle fois l'esprit de coopération et d'entente mutuelle qui règne à la Commission du Danube dans la recherche des solutions à toutes les questions liées à l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube.

Je pense que j'exprime la satisfaction générale lorsque je constate que le Plan de travail bien fourni de la période écoulée a été exécuté avec succès, de manière qualifiée, et ce grâce à la contribution active des autorités compétentes des pays danubiens et au bon travail du Secrétariat de la Commission du Danube.

Il est à souligner que le Plan de travail, adopté pour la période allant jusqu'à la Quarante-et-unième session, comporte plusieurs questions qui ont une importance pratique au point de vue du développement de la navigation sur le Danube, conformément aux dispositions de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube. Je suis persuadé que ce Plan de travail également sera réalisé avec succès,

Au cours de la période écoulée, la Commission a continué à maintenir et à élargir ses contacts avec d'autres organisations internationales dans des questions qui intéressent son domaine d'activité; ceci sans aucun doute contribue à l'accroissement du prestige de la Commission du Danube en tant qu'organisation internationale.

J'estime qu'il est de mon devoir d'exprimer ma gratitude à tous les Représentants et aux membres des délégations pour leur témoignage de coopération et d'entente mutuelle déjà de tradition à la Commission du Danube.

Au nom de vous tous, permettez-moi d'exprimer nos remerciements à Monsieur le directeur, à Messieurs les directeurs-adjoints et à tous les collaborateurs du Secrétariat de la Commission pour la bonne préparation de la session et des documents qui lui ont été soumis, ce qui a concouru dans une grande mesure au succès des travaux de la Quarantième session de la Commission du Danube.

Pour finir, je vous souhaite à tous une bonne santé, de nouveaux succès dans votre travail et un retour heureux dans vos patries.

Je déclare clôturée la Quarantième session de la Commission du Danube.

La séance est levée à 12 h 50 mn.

Le Président  
de la Commission du Danube

Le Secrétaire  
de la Commission du Danube

Signé: R. Urošev

Signé: B. Mitev

ANNEXES

I

D E C I S I O N S

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions de navigation et de  
radiocommunication

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les compléments à l'art. 1.01 des DFND - doc. CD/SES 40/10;
2. d'adopter la partie F modifiée du chapitre 6 des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar" - doc. CD/SES 40/15;
3. d'approuver le texte des chapitres I et II du Routier du Danube - doc. CD/SES 40/11;
4. d'adopter les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant aux services de radiocommunication dans la navigation sur le Danube - doc. CD/SES 40/12, 40/13, 40/14;
5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de la navigation - doc. CD/SES 40/17;
6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication - doc. CD/SES 40/18;

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication - doc. CD/SES 40/9.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE  
concernant les questions hydrotechniques

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981 - doc. CD/SES 40/33;

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrotechniques - doc. CD/SES 40/17;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques - doc. CD/SES 40/9.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE  
concernant les questions hydrométéorologiques

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques - doc. CD/SES 40/17;

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques - doc. CD/SES 40/9.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1981/1982 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 - doc. CD/SES 40/2;

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 au 21 mars 1983 - doc. CD/SES 40/32;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 40/9.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE  
concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur  
l'exécution du budget de la Commission du Danube pour  
1981

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Ayant examiné le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport financier sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1981:

Exécution du budget

Chapitre des recettes .....	10,486.967,90 Ft
Chapitre des dépenses .....	10,150.697,90 "

Bilan

Actif .....	336.270 Ft
Passif .....	336.270 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 40/4;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1982 le solde du budget pour 1981 qui s'élève à 336.270 Ft;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 40/24.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE  
concernant le projet de budget de la Commission du  
Danube pour 1982

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1982 dans la somme de

11,155.500 Ft pour son chapitre des recettes et

11,155.500 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 40/22;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1982, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,521.800 Ft par Etat-membre;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1982 le solde du bilan au 31 décembre 1981, qui s'élève à 336.270 Ft;

3. d'approuver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982 les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 40/24;

4. d'établir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982 les allocations pour enfants versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'art. 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, respectivement à 1.100 Ft et à 1.450 Ft par enfant et par mois;

5. de prier le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube d'entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir, par des négociations avec le Gouvernement de la République Populaire Hongroise, à une solution à long terme acceptable pour tous les pays membres de la Commission à la question des contrats de loyer;

6. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 40/24.

DECISION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE  
concernant l'engagement d'un interprète des langues  
française et russe au Secrétariat de la Commission  
du Danube

*(Adoptée à la séance plénière du 30 mars 1982)*

Ayant examiné dans le cadre du point 9 "Divers" de l'ordre du jour la question de l'engagement au Secrétariat de la Commission du Danube d'un interprète des langues française et russe, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de modifier dans la Liste des employés du Secrétariat de la Commission du Danube, adoptée à la XXVIII<sup>e</sup> session par décision du 13 mars 1970, le poste "Archiviste-bibliothécaire" en poste "Interprète-archiviste-bibliothécaire";
2. de fixer le traitement de base mensuel pour ce poste à 9.400 Ft.

ANNEXES

II

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions techniques

Le groupe de travail pour les questions techniques formé en vertu de l'art. 6. des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarantième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 23 mars 1982, a tenu ses séances les 23, 24, 25 et 26 mars 1982.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Niesner
- M. Glasel
- M. Leinschitz
- M. Steindl
- Mme Stanzer
- M. Steiner

Délégation bulgare

- M. Stefanov
- M. Kahanian
- M. Jivodinov
- M. Koytcheff

Délégation hongroise

- M. Berend
- M. Kovács D.
- M. Kiss J.
- M. Barta
- M. Szekeres
- M. Vágó
- Mme Zverkó
- M. Török
- M. Kiss Cs.

- |   |   |
|---|---|
| Délégation roumaine                                     | - M. Radu<br>M. Secarin<br>M. Mateescu<br>M. Constantin<br>M. Hațeganu  |
| Délégation soviétique                                   | - M. Pilipenko<br>M. Chtchepotine<br>M. Vorontzov<br>M. Dementiev<br>M. Kokeev<br>M. Bogorodsky<br>Mme Yakimovitch<br>M. Trofimov |
| Délégation tchécoslovaque                               | - M. Rák<br>M. Užak<br>M. Zatkalík<br>Mme Švehlova  |
| Délégation yougoslave                                   | - M. Stalio<br>M. Božić<br>M. Gavrić<br>M. Janković<br>M. Škrbić  |
| Ministère des Transports<br>de la RF d'Allemagne        | - M. Ipsen<br>M. Seif   |
| Commission économique pour<br>l'Europe de l'ONU         | - M. Strasser   |
| Comité international<br>d'Enregistrement des Fréquences | - M. Kourakov   |

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Gheorghe, Pavlović, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Niesner, conseiller de la délégation autrichienne, soutenue par M. Stalio, suppléant du Représentant de la RSF de Yougoslavie, M. Chtchepotine, conseiller de la délégation soviétique a été élu président du groupe de travail.

Le groupe de travail pour les questions techniques a débattu les points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, à savoir:

#### Point 1 - Questions nautiques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation, y compris:
- Projet de la partie F du chapitre 6 des DFND;
  - Projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, y compris:
- Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube;
  - Projet d'Appendice aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube.

#### Point 2 - Questions hydrotechniques

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrotechniques.
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981.

#### Point 3 - Questions hydrométéorologiques

- Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques traitant des questions hydrométéorologiques.

Point 4 - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982.

Point 5 - Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983.

- Liste, à titre d'orientation, de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1982.

ad point 1 de l'ordre du jour - Questions nautiques

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation et les annexes à ce rapport.

Dans le cadre des débats, le groupe de travail a pris connaissance de la proposition du groupe d'experts, notamment d'ajouter à l'art. 1.01 des DFND les définitions des termes suivants: "vitesse de sécurité", "visibilité réduite", "signal sonore de trois sons" et "chenal", et a décidé de les soumettre à la session pour leur approbation en tant que compléments aux DFND - doc. CD/SES 40/10.

A l'issue de l'examen du projet de la partie F du chapitre 6 des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar", le groupe de travail, après avoir apporté quelques amendements audit projet, a décidé de le soumettre dans sa forme définitive à l'approbation de la session, sans cependant établir la date de son introduction - doc. CD/SES 40/15.

Ayant examiné le projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube, le groupe de travail l'a accepté et a décidé de le soumettre à l'approbation de la Quarantième session - doc. CD/SES 40/11\*.

Le groupe de travail propose à la session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation (doc. RE/Nav.Hydrotech.Hydromét./déc.1981).

\* \* \*

\* *Déposé dans les archives en attendant l'établissement du texte définitif de tous les chapitres du Routier.*

Le représentant de la CEE/ONU a fourni au groupe de travail des renseignements sur l'état d'avancement des travaux de révision du CEVNI et a formé le voeu qu'en élaborant des amendements aux DFND, la Commission du Danube prenne en considération les résultats des travaux de la CEE/ONU dans ce domaine. Il a exprimé des remerciements à l'adresse du Secrétariat de la Commission du Danube pour la coopération fructueuse et utile.

\* \* \*

b) Le groupe de travail a débattu le Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication et les annexes à ce Rapport.

Après avoir examiné les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube, le groupe de travail a adopté ces Tableaux dans leur forme définitive et a décidé de les soumettre à l'approbation de la Quarantième session - doc. CD/SES 40/12, 40/13, 40/14.

Les fréquences indiquées dans les Tableaux des stations côtières peuvent, au besoin, être modifiées par des accords bilatéraux ou multilatéraux entre pays voisins. Les pays intéressés communiquent ces modifications à la Commission du Danube.

Examinant les propositions des pays danubiens au sujet du choix d'une fréquence commune parmi les fréquences 2583 kHz, 2645 kHz et 2692,5 kHz, le groupe de travail a constaté que pour chacune de ces fréquences 5 pays se sont prononcés "pour" et 2 pays "contre". De ce fait, le groupe de travail n'a pas eu la possibilité d'achever l'examen du problème donné et a décidé de poursuivre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication le travail visant à choisir une fréquence commune.

Examinant le projet d'appendice aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube, le groupe de travail a constaté que deux pays ont présenté des propositions qui n'ont pas un caractère purement rédactionnel, mais certaines d'entre elles modifient dans leur essence diverses dispositions de ce

document. Le groupe de travail propose de poursuivre le travail sur ce projet à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le groupe de travail pour les questions techniques propose à la session de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. RE/Radio/janv.1982).

\* \* \*

Le représentant du Comité international d'Enregistrement des Fréquences a recommandé qu'afin de faciliter - du point de vue de la compatibilité électromagnétique - le choix d'une fréquence commune pour les pays danubiens, la Commission du Danube fasse connaître au Comité quelques fréquences dans la gamme de 2 MHz.

\* \* \*

ad point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques

Lors de l'examen de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981 (doc. CD/SES 40/5), le groupe de travail a constaté que le Secrétariat de la Commission, se fondant sur les données envoyées par les pays danubiens et les Administrations fluviales spéciales, a rempli sa tâche dans ce domaine. Après y avoir apporté quelques précisions, le groupe de travail a décidé de soumettre l'Information à la Quarantième session de la Commission pour qu'elle en prenne note.

\* \* \*

ad point 3 de l'ordre du jour - Questions hydrométéorologiques

Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques et propose à la session de prendre note de ladite partie du Rapport.

Dans le cadre de l'examen de la partie V du Rapport, et notamment de l'alinéa qui se réfère à l'expérience acquise par les pays danubiens dans la mise en application des codes HYDRA et HYFOR, la délégation roumaine a proposé qu'après le rassemblement des renseignements supplémentaires concernant l'expérience de l'utilisation de ces codes, les experts des pays danubiens examinent à une réunion d'experts les éventuelles propositions portant sur le perfectionnement desdits codes.

\* \* \*

ad point 4 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981 1982

Le groupe de travail a examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 (doc. CD/SES 40/2) et a constaté que le Rapport reflète avec précision le travail accompli par tous les pays danubiens et par le Secrétariat de la Commission et que leur activité dans les domaines nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et d'édition pendant la période considérée a été fructueuse et utile.

\* \* \*

ad point 5 de l'ordre du jour - Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session

Après avoir examiné le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session (doc. CD/SES 40/1\*), le groupe de travail s'est prononcé comme suit à son sujet:

point 1 - A biffer.

point 2 - Remplacer "1<sup>er</sup> août 1982" par "1<sup>er</sup> septembre 1982".

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

point 6 - A libeller comme suit:

"Convoquer du 6 au 11 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Projet de texte des chapitres III et IV du Routier du Danube.
- b) Projet des Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube.
- c) Projet de Schéma de la Carte générale du Danube.
- d) Propositions des pays danubiens au sujet de la ré-édition des cartes de pilotage pour quelques secteurs du Danube.
- e) Examen de la Comparaison, des propositions et des avis des pays danubiens au sujet de la concordance entre les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU, et les dispositions pertinentes des DFND.
- f) Projet de Plan pour la période 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube.
- g) Projet de document ayant pour objet la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube."

La délégation yougoslave a exprimé l'avis que le sous-point g) ne devrait pas être inclus à l'ordre du jour de la réunion d'experts pour les questions techniques. Pour la délégation yougoslave, le document élaboré à ce sujet par le Secrétariat représente seulement un document qui contient quelques informations très intéressantes mais non un document qui devrait servir comme base pour l'établissement de normes à appliquer dans la lutte contre la pollution des eaux du Danube par la navigation.

point 7 - Rédiger comme suit la dernière phrase: "Tirage: 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe".

point 10 - A libeller comme suit:

"Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens au sujet de la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina, édité en 1968. Après le nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation pour les principales stations hydrométriques et la mise en concordance de ces données pour les secteurs de pays voisins, introduire ces cotes dans le projet de Profil en long en vue de la réédition ultérieure de cette publication."

point 11 - A libeller comme suit:

"Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des renseignements et des données reçus des pays danubiens pour le projet d'addendum au Guide des bateliers (Tomes I et II) et portant sur les nouveaux ponts et écluses, conduites et câbles traversant le Danube, qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers, compte tenu des résultats du nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales, concertées pour les secteurs de pays voisins, en vue de la réédition ultérieure du Guide des bateliers."

point 12 - A biffer.

point 18 - Ajouter après le mot "information" le mot "récapitulative".

point 19 - A biffer.

point 21 - Ajouter à la fin du 1<sup>er</sup> alinéa les mots "édition bilingue".

Dans le 2<sup>e</sup> alinéa, ajouter après le mot "annuaire" le mot "statistique".

point 25 - Remplacer le chiffre "350" par "330".

Ajouter les nouveaux points énumérés ci-après:

"5. Comparer les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU aux dispositions pertinentes des DFND. Préparer une Comparaison à diffuser aux pays danubiens et à

soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques, avec les avis et les propositions reçus des pays danubiens.

6. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet du choix parmi les fréquences: 2583, 2645 et 2692,5 kHz, d'une fréquence commune pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

7. Rassembler les observations et les compléments des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

9. convoquer du 13 au 15 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

a) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.

b) Examen des observations et des propositions des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

10. Editer les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant aux services de radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, pour les opérations portuaires et la correspondance publique (doc. CD/SES 40/12, 40/13, 40/14); tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe; diffuser les Tableaux aux pays danubiens pour inclusion dans les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube en tant qu'Annexes 3, 4 et 5.

11. Après réception des propositions des autorités compétentes de l'Union Soviétique au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie navigable, diffuser ces propositions aux pays danubiens et entreprendre le rassemblement des avis de leurs autorités compétentes à ce sujet ainsi que l'établissement d'une information récapitulative.
27. Conformément à l'accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission centrale pour la Navigation du Rhin, charger le Secrétariat de la Commission du Danube de poursuivre les efforts pour l'extension des contacts de travail avec le Secrétariat de la Commission centrale pour la Navigation du Rhin."

\* \* \*

Ayant examiné la Liste à titre d'orientation de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de réunions internationales au cours de l'exercice budgétaire 1982 (Annexe i/ à la Note explicative au doc. CD/SES 40/3), le groupe de travail a apporté des précisions à plusieurs de ses points.

\* \* \*

A l'issue de l'examen des points 1, 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour, le groupe de travail pour les questions techniques soumet à la Quarantième session les projets de décisions suivants:

#### I

"Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les compléments à l'art. 1.01 des DFND (doc. CD/SES 40/10);
2. d'adopter la partie F modifiée du chapitre 6 des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar" (doc. CD/SES 40/15);
3. d'approuver le texte des chapitres I et II du Routier du Danube (doc. CD/SES 40/11);
4. d'adopter les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant aux services de radiocommunication dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 40/12, 40/13, 40/14);
5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de la navigation (doc. CD/SES 40/17);
6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 40/18);
7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication (doc. CD/SES 40/9)."

## II

"Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981 (doc. CD/SES 40/5);
2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 40/17);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 40/9)."

### III

"Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydro-météorologiques, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 40/17);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 40/9)."

### IV

"Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 (doc. CD/SES 40/2);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session (doc. CD/SES 40/32);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 40/9)."

Après avoir examiné le point 5 de l'ordre du jour ainsi que les parties du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 40/9), la Commission a décidé de :

1. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 40/9) ;

2. d'approuver le point 4 et 5 de l'ordre du jour.

Après avoir examiné le point 4 de l'ordre du jour ainsi que les parties du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 40/9), la Commission a décidé de :

1. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des points 4 et 5 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 40/9) ;

2. d'approuver le point 4 et 5 de l'ordre du jour.

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions financières

Le groupe de travail pour les questions financières formé en vertu des articles 6 et 51 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la Quarantième session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 23 mars 1982, a tenu ses séances les 25, 26, 27 et 29 mars 1982.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| Délégation autrichienne   | - M. Bogen<br>M. Berlakovich<br>M. Glasel<br>M. Steiner                             |
| Délégation bulgare        | - M. Stefanov<br>M. Koytcheff<br>M. Jivodinov                                       |
| Délégation hongroise      | - M. Szabó S.<br>M. Berend<br>Mme Boér  |
| Délégation roumaine       | - M. Secarin<br>M. Radu<br>M. Mateescu<br>M. Constantin<br>M. Calota<br>M. Hațeganu |
| Délégation soviétique     | - M. Kapinos<br>M. Kokeev<br>Mme Yakimovitch<br>M. Trofimov                         |
| Délégation tchécoslovaque | - M. Rak<br>Mme Švehlova<br>M. Zatkalik   |

Aux séances du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Petkov, Buresch, Fedenko, Pavlović, Gheorghe, Mme Malek, MM. Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Stalio, Suppléant du Représentant de la RSF de Yougoslavie, soutenue par M. Secarin, Suppléant du Représentant de la République Socialiste de Roumanie, et M. Stefanov, Suppléant du Représentant de la République Populaire de Bulgarie, M. Bogen, Suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, a été élu président du groupe de travail.

Conformément au mandat qui lui a été confié par la séance plénière, le groupe de travail a examiné les points suivants de l'ordre du jour:

6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981.
7. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982.
9. Divers.

## I

### Point 6 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981

Le groupe de travail a examiné ledit Rapport d'après la situation au 31 décembre 1981 (doc. CD/SES 40/4) et l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 1981 (doc. CD/SES 40/7) présenté par M. Kapinos, délégué de l'Union Soviétique et M. Miškoc, délégué de la Tchécoslovaquie.

A l'issue des débats, le groupe de travail a pris note dudit Acte de vérification préliminaire ainsi que des propositions qui y sont exposées et a constaté que

le budget de la Commission du Danube pour 1981 a été exécuté correctement. Les sommes allouées au budget ont été dépensées selon leur assignation.

Le groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux délégués de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie pour leur travail consciencieux.

Le groupe de travail a noté avec satisfaction que le budget a été exécuté dans un esprit d'économie, dont il faudrait s'inspirer à l'avenir également.

En résultat de l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le groupe de travail propose à la session d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1981.

## II

### Point 7 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982

Le groupe de travail a examiné le projet de budget pour 1982 (doc. CD/SES 40/3)\* avec le devis des dépenses (Annexe 1) et la Note explicative (Annexe 2 à ce projet) et l'a adopté avec les modifications suivantes:

#### ad art. II - Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau

Le montant alloué à cet article se chiffre à 2,066.000 Ft.

#### ad art. III - Frais d'administration

Le groupe de travail a diminué de 25.000 Ft le montant prévu au projet de budget et l'a fixé à 3,379.000 Ft.

Au cours des débats sur le point 4 de l'art. III "Loyer des immeubles", presque toutes les délégations se sont référées aux décisions des dernières sessions contenant l'instruction d'arriver à une solution de longue durée en ce qui concerne la conclusion des contrats de location pour l'immeuble siège de la Commission du Danube et les maisons et appartements de ses fonctionnaires.

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

La presque totalité des délégations ont exprimé leur regret du fait que malgré les efforts déployés surtout de la part du Secrétariat, les autorités compétentes de la République Populaire Hongroise ne se sont vues en mesure que d'offrir des contrats pour une durée de deux ans avec un loyer augmenté de 15% pour l'immeuble de la Commission.

La délégation de la Tchécoslovaquie a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne le montant du point 4 "Loyer des immeubles" de l'art. III du point de vue de la structure du budget de la Commission dans son ensemble et a exprimé le désir de voir ralentir la tendance d'accroissement du montant à cet article et de la part qu'occupe cet article dans le budget par rapport aux autres articles.

La presque totalité des délégations s'est associée à l'avis de la délégation tchécoslovaque.

Plusieurs délégations ont fait connaître qu'elles ne pourront plus consentir à des majorations de loyer pour les années futures.

En conclusion, les délégations de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie, de l'Union Soviétique et de la Yougoslavie ont donné leur consentement à la majoration de 15%. En même temps, elles ont relevé la nécessité de ce que la question du loyer pour l'immeuble siège de la Commission du Danube et les appartements des fonctionnaires trouve une solution à longue durée.

Le groupe de travail prie la session de charger Monsieur le Président et Monsieur le Secrétaire de la Commission du Danube de s'employer pour arriver par des négociations avec le Gouvernement de la République Populaire Hongroise, à trouver une solution à long terme acceptable pour tous les pays membres de la Commission à la question des contrats de loyer.

#### ad art. IV - Missions, déplacements et congés des fonctionnaires

Le groupe de travail a concerté la Liste à titre d'orientation des participations de fonctionnaires du Secrétariat aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1982 (Annexe i/ au devis des dépenses

ses) et a trouvé la possibilité de diminuer de 5.000 Ft la somme prévue au projet, la fixant à 671.000 Ft.

ad art. V - Edition des publications de la Commission du Danube

Le groupe de travail a précisé la Liste des publications de la Commission du Danube sur la base du projet de Plan de travail adopté par le groupe de travail pour les questions techniques et a diminué de 52.500 Ft le montant prévu au projet de budget, le montant alloué étant de 459.500 Ft.

ad art. VII - Achat de livres et d'autres publications

Le montant proposé a été diminué de 5.000 Ft et la somme allouée est fixée à 20.000 Ft.

ad art. VIII - Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport

Le montant proposé a été diminué de 30.000 Ft et fixé à 50.000 Ft.

Les sommes prévues aux articles I, VI, IX, X, XI, XII et XIII du projet de budget sont restées inchangées.

Le groupe de travail a souligné que les sommes assignées au budget pour 1982 sont destinées aux fins indiquées dans les annexes au devis des dépenses.

\* \* \*

Le groupe de travail propose que, conformément aux articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières pour 1982 soit exécutée en 1983 par des délégués de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, à la veille de la Quarante-et-unième session.

\* \* \*

Afin de réduire le volume de la correspondance, la délégation tchécoslovaque propose que lors de l'élaboration du projet de Plan de travail pour 1983/1984 par le Secrétariat de la Commission du Danube, il soit prévu dans le Plan de travail une recommandation portant sur les délais de l'envoi de la documentation aux divers points du Plan.

La majorité des délégations ont soutenu cette proposition.

### III

#### Point 9 de l'ordre du jour - Divers

Conformément au mandat qui lui a été confié par la séance plénière, le groupe de travail a examiné dans le cadre de ce point la question de l'engagement au Secrétariat de la Commission du Danube d'un interprète des langues française et russe.

A l'issue des débats, le groupe de travail a fait sienne la proposition du Secrétariat de la Commission du Danube communiquée aux Représentants par la lettre N° CD 22/I-1982, du 28 janvier 1982, et propose:

- de modifier dans la Liste des employés du Secrétariat de la Commission du Danube (adoptée à la XXVIII<sup>e</sup> session par décision du 13 mars 1970) le poste "Archiviste-bibliothécaire" en poste "Interprète-archiviste-bibliothécaire";
- de fixer le traitement de base mensuel à 9.400 Ft.

La délégation soviétique, se référant aux avis déjà exprimés aux sessions précédentes, a noté que la meilleure solution de cette question serait l'inclusion du poste d'interprète-archiviste-bibliothécaire dans le Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.

Cet avis a été soutenu par les délégations de l'Autriche, de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie.

Le groupe de travail a jugé indiqué que le Secrétariat prépare jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube une proposition sur la possibilité de transférer ledit poste au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube.

Au sujet de l'avis exprimé à l'alinéa précédent, la délégation roumaine a déclaré qu'elle ne pouvait pas s'y associer puisque, à son avis, toute modification du Tableau du personnel doit être abordée par une étude appropriée de la question dans son ensemble qui examinerait, entre autres, la structure du personnel, l'adaptation du nombre des fonctionnaires aux besoins réels du travail, la rationalisation de l'activité du Secrétariat, les implications financières, etc.

A l'issue de l'examen des points 6, 7 et 9 de l'ordre du jour, le groupe de travail soumet à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube les projets de décisions suivants:

#### I

"Ayant examiné le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le Rapport financier sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1981:

#### Exécution du budget

Chapitre des recettes .....	10,486.967,90 Ft
Chapitre des dépenses .....	10,150.697,90 "

#### Bilan

Actif .....	336.270 Ft
Passif .....	336.270 "

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 40/4;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1982 le solde du budget pour 1981, qui s'élève à 336.270 Ft;

3) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 6 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 40/24."

## II

"Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1) d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1982 dans la somme de

11,155.500 Ft pour son chapitre des recettes et  
11,155.500 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 40/22;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1982, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,521.800 Ft par Etat-membre;

2) de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1982 le solde du bilan au 31 décembre 1981, qui s'élève à 336.270 Ft;

3) d'approuver à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982 les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 40/24;

4) d'établir, du 1<sup>er</sup> janvier 1982, les allocations pour enfants versées aux fonctionnaires inscrits au Tableau du personnel conformément à l'art. 13 du Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, respectivement à 1.100 Ft et à 1.450 Ft par enfant et par mois;

5) de prier le Président et le Secrétaire de la Commission du Danube d'entreprendre les démarches nécessaires pour aboutir, par des négociations avec le Gouvernement de la République Populaire Hongroise, à une solution à long terme acceptable pour tous les pays membres de la Commission à la question des contrats de loyer;

6) d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 40/24."

### III

"Ayant examiné dans le cadre du point 9 "Divers" de l'ordre du jour la question de l'engagement au Secrétariat de la Commission du Danube d'un interprète des langues française et russe, la Quarantième session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de modifier dans la Liste des employés du Secrétariat de la Commission du Danube, adoptée à la XXVIII<sup>e</sup> session par décision du 13 mars 1970, le poste "Archiviste-bibliothécaire" en poste "Interprète-archiviste-bibliothécaire";

2. de fixer le traitement de base mensuel pour ce poste à 9.400 Ft."

Traitements de base des fonctionnaires

	<u>en forints</u>
Directeur du Secrétariat	20.360
Directeur-adjoint - chef de section	19.250
Conseiller	17.040
Ingénieur en chef	15.070
Interprète en chef	14.040
Caissier	13.330
Correcteur-sténodactylographe	10.730

Appointements de base des employés

en forints

Intendant	10.080
Technicien-hydrrométéorologue	8.350
Statisticien	8.350
Econome	6.960
Technicien-dessinateur	6.960
Dactylographe-sténographe	7.310
Secrétaire-interprète	7.830
Interprète-archiviste-bibliothécaire	9.400
Garçon de bureau	5.920
Mécanicien - chauffeur de chaudière	6.270
Chauffeur	6.610
Portier	6.610
Femme de service	4.530

ACTE DE VERIFICATION PRELIMINAIRE

de l'exécution du budget et des opérations  
financières de la Commission du Danube pour l'année 1981

Les soussignés,

KAPINOS V.A. - délégué de l'Union Soviétique,  
MIŠKOC Ján - délégué de la Tchécoslovaquie,

Sur la base de la décision adoptée par la XXXIX<sup>e</sup> session de la Commission du Danube, le 18 mars 1981 (doc. CD/SES 39/28) et en conformité des articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, ont effectué, du 16 au 22 mars 1982, une vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour 1981.

A cette fin, ont été examinés, par sondage, les documents sur les opérations financières pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1981, ainsi que le livre d'inventaire, les fiches des matériaux d'approvisionnement et d'autres documents relatifs à la gestion financière de la Commission du Danube, fournis par le Secrétariat de la Commission du Danube.

A la suite de la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1981, il a été constaté ce qui suit:

Les chiffres du Rapport sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1981 (doc. CD/SES 40/4), indiquant les recettes et les dépenses, correspondent aux écritures du Grand livre de comptabilité.

Le budget de la Commission pour 1981 a été approuvé par la XXXIX<sup>e</sup> session dans le montant de 10,332.500.-- Ft.

Les recettes effectives étaient de	10,486.967,90 Ft
c'est-à-dire de .....	154.467,90 "
de plus (101,49%).	

Les dépenses envisagées se chiffraient à 10,332.500.-- Ft.

Les dépenses effectives étaient de	10,150.697,90 Ft
c'est-à-dire de .....	181.802,10 "
de moins (98,24%).	

L'augmentation des recettes résulte des différences de cours, des intérêts des comptes en banques et des sommes reçues des créditeurs.

Le montant provenant de la vente des publications de la Commission du Danube a été de 6.508 Ft inférieur aux prévisions du budget.

Par rapport aux sommes approuvées au budget, le chapitre des dépenses présente les écarts suivants:

	Crédits disponibles (-)
	Excédents de dépenses (+)
	<hr/>
I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	-55.383.--
II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau	-123.214.--
III. Frais d'administration .....	-1.033,50
IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires ..	-343,60
V. Edition des publications de la Commission .....	-3.168,30
VI. Déroulement et service de la session et des réunions ....	+3.284,80
VII. Achat de livres et d'autres publications .....	-

VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	-172.--
IX. Achat de vêtements de travail	-82.--
X. Service médical .....	-40.--
XI. Frais de représentation .....	-
XII. Fonds culturel .....	-1.650,50
XIII. Versements aux organisations internationales .....	-

En liaison avec les opérations financières effectuées au cours de l'année 1981, nous mentionnons ce qui suit:

1. Dans le cadre de l'exécution du budget pour 1981, les dépenses à l'art. VI "Déroulement et service de la session et des réunions" ont dépassé de 3.285.- Ft le montant prévu au budget. Conformément à l'art. 49 des Règles de procédure de la Commission du Danube, le Président de la Commission a autorisé de couvrir ce montant par les économies qui se présentent à l'art. II.

Les dépenses aux autres articles du budget ont été effectuées dans le cadre des sommes allouées.

A l'art. III "Frais d'administration", il y a une économie de 1.033,50 Ft. Toutefois, aux points 4 "Loyer des immeubles" et 5 "Chauffage" de cet article, il y a un excédent de dépenses de 33.512.- Ft qui, avec l'autorisation du Directeur du Secrétariat, a été couvert par les économies qui se présentent aux points 3, 6, 7, 8 et 12 de cet article.

A l'art. IV, point 7, il y a un excédent de dépenses de 12.884.- Ft qui, avec l'autorisation du Directeur du Secrétariat, a été couvert par les économies qui se présentent aux points 1, 2 et 8 de cet article.

En 1981, il y a eu non-observation de la recommandation qui figure à l'art. 18 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube du fait du retard dans le transfert des annuités, ce qui a causé des difficultés en rapport avec l'activité d'ordre financier du Secrétariat.

Une note sur le versement des annuités au budget de la Commission du Danube figure en annexe (Annexe 1).

2. Les comptes bancaires de la Commission se présentent comme suit:

<u>Banque Nationale de Hongrie, Budapest</u>	<u>S o l d e</u>
	au 31 déc. 1981
- en forints .....	237.185,11 Ft
- en dollars USA: 1.785,57, soit ....	59.442,29 "
- en schillings autrichiens: 1.596,46, soit	3.067,90 "

Les soldes des comptes susmentionnés correspondent aux écritures de la Comptabilité et aux chiffres qui figurent dans le rapport du Directeur du Secrétariat.

Le relevé du mouvement des ressources en banques est tenu en forints et en les devises respectives. Les différences de cours en forints aux comptes des devises convertibles sont établies chaque mois. Du fait que la Banque Nationale de Hongrie a introduit une nouvelle pratique se résumant en le changement hebdomadaire des cours des devises convertibles et en raison des difficultés qui découlent de cette disposition du point de vue du relevé des différences de cours, le Directeur du Secrétariat a établi une procédure selon laquelle les soldes en devises convertibles et les dépenses en ces devises seraient calculées en forints d'après le cours établi par la Banque au moment où les versements de devises ont eu lieu. Les différences de cours sont reflétées maintenant dans le solde des devises convertibles, lorsque les moyens financiers sont comptabilisés selon le nouveau cours.

Le mouvement des espèces en caisse est relevé dans le Livre de caisse en forints et en les devises respectives. Un acte de vérification de la caisse a été dressé (Annexe 2\*).

Les données du relevé donnent un tableau complet des dépenses et des soldes en forints, en dollars USA et en schillings autrichiens.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

3. Conformément aux art. 29 et 33 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, en 1981 les débours ont été effectués en partie non pas en numéraires, mais par virements bancaires, ce qui a simplifié le travail du Secrétariat en ce qui concerne la tenue en évidence et la mise en sécurité des moyens financiers.

Dans ce contexte, les vérificateurs proposent d'utiliser dans la mesure du possible la pratique des virements bancaires pour le règlement des notes de paiement et factures.

4. Les personnes qui ont reçu des avances font le décompte de l'utilisation des avances et les montants dépensés sont portés aux articles correspondants du budget.

Il y a eu des cas où les prévisions de l'art. 52 a) du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube n'ont pas été entièrement suivies; selon cet article, une avance doit être décomptée dans les 10 jours à compter de la rentrée d'une mission d'un fonctionnaire ou d'un employé.

Les vérificateurs attirent l'attention du Secrétariat sur la nécessité de demander aux fonctionnaires et aux employés de faire le décompte des dépenses dans les 10 jours qui suivent le retour d'une mission et de justifier l'opportunité des dépenses.

5. Conformément au Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube (art. 53) et à l'Ordonnance N° 79 du Secrétariat de la Commission du Danube en date du 28 décembre 1981, une commission d'inventorisation a été formée, qui a établi l'inventaire annuel des biens de la Commission du Danube. Les données récapitulatives de l'inventaire des publications et du fonds bibliothécaire ainsi que des biens de la Commission dans les logements des fonctionnaires et au siège de la Commission du Danube, ont été comparées aux données des relevés; il n'y a pas de divergences entre elles.

Les vérificateurs expriment le désir que la direction du Secrétariat fasse exécuter l'inventorisation et l'établissement des documents y relatifs jusqu'au 31 décembre.

6. Les conversations téléphoniques internationales sont commandées seulement avec l'autorisation du directeur et de ses adjoints; les frais des conversations privées sont remboursés à la caisse.

7. En 1981, il a été dépensé 35.776.- Ft pour des heures de travail supplémentaires, ce qui, par rapport à l'année dernière, représente une diminution de 1.141.- Ft. Les vérificateurs proposent au Secrétariat de la Commission de déployer des efforts supplémentaires pour réduire les heures de travail supplémentaires rémunérées et d'utiliser à cette fin les possibilités de la compensation en heures libres.

Les documents financiers sont établis conformément aux prévisions du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube; les écritures dans le Grand livre de comptabilité ont été exécutées également selon les prescriptions du Règlement.

Les chiffres du Rapport du Directeur du Secrétariat correspondent aux écritures qui figurent dans le Grand livre de comptabilité et aux extraits de compte des banques sur les disponibilités.

Signé: KAPINOS V.A. - délégué de l'Union Soviétique

Signé: MIŠKOC JĀn - délégué de la Tchécoslovaquie

Budapest, le 22 mars 1982

N o t e

sur les versements des annuités des pays membres  
de la Commission du Danube au budget de la Commission  
pour 1981

P a y s	Date du versement	Montant en Ft
République d'Autriche	9.II.1981 25.VIII.1981	670.102,50 668.797,50
République Populaire de Bulgarie	5.II.1981 9.VII.1981	670.000.-- 668.900.--
République Populaire Hongroise	18.II.1981 17.VIII.1981	670.000.-- 668.900.--
République Socialiste de Roumanie	16.III.1981 8.XII.1981	670.000.-- 668.900.--
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	20.XII.1980 16.I.1981	645.941.-- 692.959.--
République Socialiste Tchécoslovaque	13.II.1981 9.VII.1981	670.000.-- 668.900.--
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	5.V.1981 2.IX.1981	670.126.-- 668.774.--

\* \* \*

L'article 18 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube recommande qu'une tranche s'élevant jusqu'à la moitié de l'annuité de l'année précédente soit versée, si possible, jusqu'à la fin du mois de janvier de l'année courante. Le reste de l'annuité sera versé pendant les 60 jours après l'adoption du budget de l'année courante.

**ANNEXES**

**III**

**DOCUMENTS APPROUVES**

C o m p l é m e n t s

à apporter aux Dispositions fondamentales  
relatives à la navigation sur le Danube

Insérer à l'art. 1.01 des DFND les termes suivants:

1. 1.01/m-bis - Le terme "vitesse de sécurité" désigne une vitesse auprès de laquelle un bâtiment, un convoi, ou une formation à couple, peut adopter des mesures adéquates et efficaces pour prévenir un abordage en s'arrêtant dans les limites de la distance exigée par les circonstances et les conditions données.
2. 1.01/o-bis - Le terme "visibilité réduite" désigne des conditions dans lesquelles la visibilité est réduite par suite de brouillard, de brume, de tempête de neige, d'averse et d'autres raisons.
3. 1.01/t-bis - Le terme "signal sonore de trois sons" désigne un signal émis à trois reprises, constitué de trois sons de tonalités différentes se suivant sans interruption et ayant une durée totale de deux secondes environ. La fréquence des sons doit être comprise entre 165 et 297 Hz; entre le son le plus haut et le son le plus bas, il doit y avoir une différence d'au moins deux tons entiers.

Chaque série de trois sons doit commencer par le ton le plus bas et se terminer par le ton le plus haut.

4. 1.01/t-ter - Le terme "chenal" désigne un secteur de la voie navigable utilisé par la navigation à un niveau donné et balisé par des signaux.

M o d i f i c a t i o n s

à apporter aux Dispositions fondamentales  
relatives à la navigation sur le Danube

Libeller comme suit la partie F du chapitre 6 des  
DFND:

F - NAVIGATION DANS DES CONDITIONS DE VISIBILITE REDUI-  
TE; NAVIGATION AU RADAR.

Art. 6.30 - Règles générales de navigation dans des  
conditions de visibilité réduite

1. Tous les bâtiments qui font route dans des conditions de visibilité réduite doivent naviguer à une "vitesse de sécurité" en fonction des conditions de visibilité. Ils doivent émettre les signaux sonores prescrits et porter les feux établis pour la signalisation de nuit en cours de route.

2. Les bâtiments doivent s'arrêter quand les conditions de visibilité réduite, la présence et le mouvement d'autres bâtiments, ainsi que les circonstances locales mettent en danger la poursuite de leur route en sécurité et la sécurité d'autres bâtiments.

3. En s'arrêtant, les bâtiments doivent dégager le chenal, sauf dans les cas où cela est impossible.

Art. 6.31 - Signaux sonores pendant le stationnement

1. Les bâtiments stationnant dans le chenal ou à proximité immédiate de celui-ci, ainsi qu'en dehors des endroits affectés au stationnement par les autorités compétentes, doivent émettre, aussitôt qu'ils perçoivent

les signaux prescrits ci-dessous au par. 3.a) de l'art. 6.32 et au par. 2 de l'art. 6.33 d'un bâtiment qui s'approche:

- a) lorsqu'ils se trouvent du côté gauche du chenal, une simple volée de cloche;
- b) lorsqu'ils se trouvent du côté droit du chenal, une double volée de cloche;
- c) lorsqu'ils se trouvent en position incertaine, une triple volée de cloche,

Ces signaux doivent être répétés à intervalles d'une minute au plus.

2. Dans un convoi poussé, les prescriptions du par. 1 ci-dessus ne s'appliquent pas aux bâtiments autres que le pousseur, et dans une formation à couple elles ne s'appliquent qu'à un seul bâtiment de la formation. Dans un convoi remorqué, les prescriptions du par. 1 s'appliquent au remorqueur et au dernier bâtiment du convoi.

Art. 6.32 - Dispositions pour les bâtiments naviguant au radar

1. Un bâtiment est considéré comme naviguant au radar dans des conditions de visibilité réduite quand il est équipé des installations suivantes et les utilise:

- a) une installation de radar et un dispositif indiquant le changement de la direction du bâtiment, qui sont en bon état et répondent aux prescriptions des autorités compétentes respectives;
- b) une station de radiotéléphonie permettant d'établir les communications bâtiment - bâtiment et bâtiment - rive, qui se trouve en bon état et répond aux prescriptions des autorités compétentes respectives;
- c) une installation pour l'émission du signal sonore de trois sons.

2. Lorsqu'un bâtiment utilise son installation de radar pour naviguer dans des conditions où sans cette installation la navigation serait impossible, deux personnes - dont au moins l'une est le conducteur ou son

remplaçant - qui sont suffisamment au courant de cette méthode, doivent se trouver en permanence au poste de commande dans la timonerie. Toutefois, quand la timonerie est équipée d'un poste de commande centralisé, la conduite du bâtiment par seul le conducteur - ou son remplaçant - est admise à condition que la deuxième personne puisse, si besoin est, être immédiatement dans la timonerie.

3. Tout avalant naviguant au radar dans des conditions de visibilité réduite doit, aussitôt qu'il perçoit sur l'écran des bâtiments dont la position ou le mouvement pourrait provoquer un danger, ou lorsqu'il s'approche d'un secteur où pourraient se trouver des bâtiments non encore visibles sur l'écran:

- a) émettre le signal sonore de trois sons qui sera répété aussi souvent que nécessaire;
- b) réduire sa vitesse ou, si nécessaire, s'arrêter.

4. Tout montant qui navigue au radar dans des conditions de visibilité réduite doit, aussitôt qu'il entend les signaux visés ci-haut au par. 3.a) ou perçoit sur l'écran des bâtiments dont la position ou le mouvement pourrait provoquer un danger, ou lorsqu'il s'approche d'un secteur où pourraient se trouver des bâtiments non encore visibles sur l'écran:

- a) émettre les signaux prescrits ci-après au par. 2 de l'art. 6.33 et communiquer par radiotéléphonie aux avalants la catégorie et le nom de son bâtiment, sa position, sa direction et le côté de croisement proposé;
- b) réduire sa vitesse et, si nécessaire, s'arrêter.

5. Tout avalant qui navigue au radar doit répondre aux montants par radiotéléphonie et indiquer sa catégorie, son nom, sa position, sa direction et, soit confirmer le côté de croisement proposé, soit indiquer un autre côté.

6. Quand un montant estime que la voie demandée par les avalants n'est pas acceptable et qu'il peut en résulter un danger d'abordage, il doit le communiquer par radiotéléphonie aux avalants. Dans ce cas, les conduc-

teurs doivent adopter les mesures de précaution nécessaires visées aux par: 3.b) et 4.b) du présent article.

7. Le dépassement des bâtiments dans des conditions de visibilité réduite n'est admis qu'après que le côté du dépassement ait été concerté par radiotéléphonie et à condition que la largeur du chenal soit suffisante.

8. Dans les convois poussés et les formations à couple, les prescriptions visées ci-dessus aux par. 3 à 7 s'appliquent seulement au bâtiment à bord duquel se trouve le conducteur du convoi ou de la formation.

#### Art. 6.33 - Dispositions pour les bâtiments naviguant sans radar

1. Les bâtiments qui naviguent sans radar dans des conditions de visibilité réduite doivent avoir une vigie à l'avant et un poste de radiotéléphonie permettant d'établir la communication bâtiment - bâtiment et bâtiment - rive, qui est en bon état et répond aux prescriptions des autorités compétentes. Toutefois, dans un convoi, cette vigie ne doit se trouver que sur le bâtiment de devant. Les signaux de la vigie doivent être, soit à portée d'ouïe, soit à portée de vue du conducteur du bâtiment ou du convoi, ou bien il doit y avoir un moyen de communication parlée fiable avec le conducteur. Ces bâtiments doivent, en cas de besoin, avoir la possibilité de s'arrêter à une distance qui ne dépasse pas la moitié de la portée de la visibilité.

2. Dans des conditions de visibilité réduite, tout bâtiment isolé doit émettre "un son prolongé" et tout bâtiment à bord duquel se trouve le conducteur d'un convoi ou d'une formation à couple doit émettre "deux sons prolongés"; ces signaux doivent être répétés à intervalles d'une minute au plus.

3. Tout bâtiment qui navigue sans radar dans des conditions de visibilité réduite doit, aussitôt qu'il entend le signal sonore composé de trois sons visé au par. 3.a) de l'art. 6.32:

- a) lorsqu'il se trouve près d'une rive: serrer cette rive et, en cas de besoin, s'y arrêter jusqu'à ce que le bâtiment l'ait dépassé;

b) s'il se trouve dans le chenal, et notamment s'il se dirige d'une rive à l'autre: dégager le chenal aussi vite que possible.

4. Tout bâtiment qui navigue sans radar dans des conditions de visibilité réduite doit, dès qu'il entend les signaux visés au par. 2 de l'art. 6.33 émis par d'autres bâtiments, réduire immédiatement sa vitesse et avancer avec le maximum de précaution.

#### Art. 6.34 - Utilisation des radiocommunications

1. Lors de la navigation dans des conditions de visibilité réduite, le poste de radiotéléphonie doit être constamment branché sur la voie N<sup>o</sup> 16 (sur le secteur de la R.F.A. sur la voie N<sup>o</sup> 10 seulement).

2. Pour les radiocommunications entre bâtiments, il faut utiliser la voie N<sup>o</sup> 10.

3. Quand ils utilisent le poste de radiotéléphonie, les bâtiments ne doivent transmettre que les renseignements liés à la garantie de la sécurité de la navigation. Ces renseignements doivent être aussi courts que possible.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement  
du Plan de travail de la Commission du Danube pour  
la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982

Le Plan de travail de la Commission du Danube adopté par la Trente-neuvième session (doc. CD/SES 39/21), a été exécuté comme suit pendant la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982:

Point 1 - *Editer les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés avec les Méthodes d'exécution des essais avec convois poussés (doc. CD/SES 35/17); tirage: 200 exemplaires en français et en russe.*

Les Recommandations avec lesdites Méthodes ont été éditées et diffusées aux pays danubiens.

Point 2 - *Poursuivre le travail sur la révision de la partie F du chapitre 6 des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite, navigation au radar".*

*Rassembler les propositions et les observations des pays danubiens au projet de la partie F du chapitre 6 des DFND, élaboré par la réunion d'experts pour les questions de navigation, les diffuser aux pays danubiens et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.*

Le Secrétariat a rassemblé les observations et les propositions au projet de la partie F du chapitre 6 des DFND, qui ont été diffusées et soumises à la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques (décembre 1981).

Point 3 - Entreprendre l'élaboration du projet de Routier du Danube sur la base du schéma de Routier adopté.

Rassembler jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1981 les propositions des pays danubiens sur le texte des chapitres I et II dudit projet et les diffuser aux pays danubiens.

Se fondant sur les propositions reçues, préparer le projet de texte des chapitres I et II du Routier et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.

Sur la base des propositions reçues, le Secrétariat a préparé le projet de texte des chapitres I et II du Routier, qui a été soumis à la réunion d'experts (décembre 1981).

Point 4 - Rassembler les propositions des autorités compétentes des pays danubiens au sujet du contenu d'une nouvelle carte générale du Danube et, se fondant sur ces propositions, préparer le schéma de la dite carte et le diffuser aux pays danubiens en vue de son examen à une réunion d'experts.

Le Secrétariat a diffusé les propositions reçues de quelques pays danubiens. Après qu'il aura obtenu les propositions de tous les pays danubiens, le Secrétariat préparera le schéma de la carte générale du Danube, qui sera soumis à l'examen de la réunion d'experts pour les questions de navigation de décembre 1982.

Point 5 - Poursuivre l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens sur cette question.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.

Le Secrétariat a rempli sa tâche et a soumis à la réunion d'experts (décembre 1981) les propositions et avis communiqués par les pays danubiens.

Point 6 - Rassembler jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1981 les avis des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application sur le Danube des

prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN). Dresser une information récapitulative à ce sujet, à diffuser aux pays danubiens.

Le Secrétariat a rassemblé les avis des pays danubiens et a dressé une information récapitulative qu'il a diffusée aux pays danubiens.

Point 7 - Poursuivre le rassemblement des propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues, avec cartogrammes et nomogrammes.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydro-météorologiques, en vue de l'élaboration et de l'adoption, par la Commission du Danube, d'une méthode unifiée.

Le Secrétariat a rassemblé les propositions en question, les a diffusées aux pays danubiens et soumis à la réunion d'experts (décembre 1981).

Point 8 - Rassembler les renseignements des pays danubiens sur les résultats de la concertation de la répartition des fréquences entre les stations côtières situées dans des régions frontalières. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le Secrétariat a rassemblé les renseignements sur le problème en question, les a diffusés aux pays danubiens et soumis à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (janvier 1982).

Point 9 - Publier le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/12) et le diffuser aux pays danubiens en vue de son inclusion, en tant qu'Annexe 2, dans les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la

navigation sur le Danube; tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe.

Ledit tableau a été publié et diffusé aux pays danubiens.

Point 10 - Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet du choix, pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube, d'une fréquence commune parmi les bandes de fréquence suivantes: 2645; 2692,5; 2702 et 2583 kHz. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le Secrétariat a rempli sa tâche et la documentation reçue a été soumise à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (janvier 1982).

Point 11 - Editer les Modifications et compléments aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/11) et les diffuser aux pays danubiens; tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe.

Lesdits Modifications et compléments aux Recommandations ont été édités et diffusés aux pays danubiens.

Point 12 - Rassembler les avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions concernant le service de correspondance publique. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

Le Secrétariat a rempli cette tâche et a soumis les avis reçus à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (janvier 1982).

Point 13 - Convoquer du 14 au 19 décembre 1981 une réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Propositions et observations des pays danubiens au projet de modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar".
- b) Projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube.
- c) Avis et propositions des pays danubiens sur l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar.
- d) Propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.
- e) Information sur la mise en application des codes HYDRA et HYFOR.

Soumettre le rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts s'est tenue du 14 au 19 décembre 1981.

Le rapport de la réunion d'experts, avec ses annexes, a été diffusé aux pays danubiens et est soumis à la Quarantième session de la Commission du Danube.

Point 14 - Convoquer du 12 au 15 janvier 1982 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques.
- b) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- c) Examen des avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions du service de la correspondance publique.

Soumettre le rapport de la réunion d'experts, et les documents préparés, à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication s'est tenue du 12 au 15 janvier 1982. Le rapport de la réunion d'experts, avec ses annexes, a été diffusé aux pays danubiens et est soumis à la Quarantième session de la Commission du Danube.

Point 15 - Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1979 au 31 mars 1980. Tirage: 230 exemplaires en français et 230 exemplaires en russe.

Ladite Information a été éditée et diffusée.

Point 16 - Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1981, des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981 et soumettre l'Information à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

Ladite Information a été préparée et sera soumise à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

Point 17 - Rassembler jusqu'au 30 septembre 1981 les renseignements des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales sur l'état de l'exécution du Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube pour la période jusqu'à fin 1980; se fondant sur ces renseignements, dresser une information à diffuser aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales.

L'Information en question a été dressée sur la base de la documentation reçue et des données récapitulatives pertinentes figurant dans les informations annuelles sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période de 1976 à 1980 et a été diffusée aux pays danubiens.

Point 18 - Rassembler jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1982 la documentation des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales au sujet du Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube pour la période 1981-1990, en vue de son élaboration et de l'établissement, par secteurs, du projet de Plan des grands travaux pour la période 1981-1990, compte tenu des renseignements reçus sur l'état de l'exécution du Plan pour la période antérieure.

Le Secrétariat a demandé la documentation des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales. Toutefois, seules l'Autriche et l'Union Soviétique ont fourni des renseignements. Le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983 prévoit la poursuite du travail sur le problème en question.

Point 19 - Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens, précisant le Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina édité en 1968, en vue de sa réédition.

Le Secrétariat a dépouillé la documentation reçue des pays danubiens et l'a envoyée aux pays respectifs. Afin que les données pour tous les secteurs de fleuve du Profil en long aient un caractère identique, le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983 prévoit que le projet du Profil en long soit soumis à la réunion d'experts pour les questions hydrotechniques.

Point 20 - Poursuivre l'étude de la documentation portant sur les gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur les voies d'eau Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26) en vue de l'établissement, sur la base de cette documentation, d'une information à diffuser aux pays danubiens.

Le Secrétariat a poursuivi l'étude de la documentation portant sur cette question et des publications spécialisées et, sur leur base, a dressé une information concernant les gabarits des ponts et des écluses sur les voies d'eau Rhin, Main, Canal Main-Danube et Elbe. L'information a été diffusée.

Point 21 - Rassembler jusqu'à fin 1981 les renseignements et les données des pays danubiens au sujet des ponts, des écluses, des tuyaux et des câbles sur le Danube, qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers (Tomes I et II) en vue de l'établissement d'un Addendum au Guide pour le tenir à jour.

Se fondant sur la documentation reçue, le Secrétariat de la Commission a entamé la préparation d'un Addendum au Guide des bateliers.

Point 22 - Rassembler jusqu'à fin 1981 les avis des pays danubiens sur le projet de document portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation; dresser une information récapitulative et la diffuser aux pays danubiens en vue de son examen ultérieur, avec le projet de document, à une réunion d'experts pour les questions hydro-techniques avec la participation de spécialistes en questions de navigation.

Le Secrétariat a demandé les avis des pays danubiens et, se fondant sur la documentation reçue, a dressé une information récapitulative qui a été diffusée aux pays danubiens.

Point 23 - Editer, par photocopie, l'Annuaire hydrologique pour 1980; tirage: 200 exemplaires en français et en russe. Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire 1981.

Le Secrétariat de la Commission a dressé, selon le schéma, l'Annuaire hydrologique pour 1980 et l'a remis à la typographie.

Point 24 - Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.

Le Secrétariat a diffusé régulièrement les prévisions de niveau mensuelles à tous les pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales.

Point 25 - Entreprendre le rassemblement des données pour 1971-1980 nécessaires à l'établissement de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980 et en entamer la préparation selon le schéma existant.

Se fondant sur les données reçues de quelques pays danubiens, le Secrétariat a entamé la préparation de l'Ouvrage de référence hydrologique pour 1921-1980.

Point 26 - Rééditer les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateleurs des avis de tempête sur le Danube parues en 1965, compte tenu des compléments et précisions y apportés (doc. CD/SES 39/14); tirage: 150 exemplaires en français et en russe.

Les Recommandations précisées ont été éditées et diffusées.

Point 27 - Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques courantes et pronostiquées, et préparer à ce sujet une information récapitulative en vue de son examen à une réunion d'experts.

Jusqu'à ce jour, le Secrétariat de la Commission a reçu des propositions de la part de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie seulement. L'information sur le problème en question sera préparée après que les propositions des autres pays danubiens auront été reçues.

Point 28 - Poursuivre le rassemblement des renseignements des pays danubiens au sujet des cotes des niveaux minimum et maximum le long des bassins de retenue; calculer les cotes d'étiage navigable et de régularisation pour les stations hydrométriques principales. Diffuser les calculs aux pays danubiens pour avis et propositions.

Se fondant sur les données fournies, le Secrétariat a entrepris le calcul de l'étiage navigable et de régularisation pour les stations hydrométriques principales.

Point 29 - Analyser les données de débit d'eau du Danube dans les secteurs voisins des pays danubiens afin de concerter ces données pour la période 1971-1980.

Le Secrétariat a achevé l'analyse des données de débit d'eau dans les secteurs voisins des pays danubiens, et a envoyé les tableaux de l'analyse aux pays danubiens concernés.

Point 30 - Rassembler les renseignements des pays danubiens sur l'utilisation des prévisions hydrométéorologiques à longue et à courte échéance dans la navigation sur le Danube et préparer une information sur cette question.

Jusqu'à ce jour, les renseignements demandés ont été reçus de la Tchécoslovaquie.

Point 31 - Rassembler les avis des pays danubiens sur l'opportunité de perfectionner la classification des marchandises en vertu de la décision du Groupe d'experts des statistiques de transport de la CEE/ONU (TRANS/GE.6/8, du 17 janvier 1980).

Se fondant sur les réponses affirmatives reçues des pays danubiens, le Secrétariat a préparé de nouveaux formulaires comportant une nomenclature des marchandises élargie.

Point 32 - Préparer et publier, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1980; tirage: 400 exemplaires en français et en russe. Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire 1981.

L'Annuaire statistique pour 1980 a été dressé et remis à la typographie.

Point 33 - Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

Le Secrétariat continue à maintenir des contacts avec les autorités compétentes des pays danubiens ainsi qu'avec des institutions scientifiques, académies, bibliothèques et autres des pays danubiens et réalise un échange de publications et de documentation avec elles.

En outre, le Secrétariat a, sur demande, envoyé des publications de la Commission du Danube à diverses autorités et institutions.

Point 34 - Conformément à la décision de la XXXIII<sup>e</sup> session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions qui présentent de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.

Au cours de la période considérée, des fonctionnaires du Secrétariat ont participé aux travaux d'organisations et de réunions internationales conformément à la liste des missions approuvée par la Trente-neuvième session de la Commission du Danube.

Les rapports sur les participations ont été diffusés.

Point 35 - Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26). Traduire dans les langues officielles de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.

Le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, a été poursuivi. La majeure partie de cette documentation paraît dans des langues qui ne sont pas les langues officielles de la Commission du Danube et leur traduction est faite en ville. Ladite documentation a été diffusée.

Point 36 - Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la XXXIX<sup>e</sup> session de la Commission du Danube; tirage: 350 exemplaires.

Les Procès-verbaux préliminaires de la Trente-neuvième session de la Commission du Danube ont été dressés et diffusés pour avis aux pays-membres. Des observations n'ont pas été reçues. Les Procès-verbaux de la Trente-neuvième session ont été édités.

Point 37 - Dresser:

- a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1982/1983;
- b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982.

a) Le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1982/1983 a été préparé et diffusé.

b) Le projet du budget de la Commission du Danube pour 1982 a été préparé et diffusé.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget  
de la Commission du Danube pour 1981 d'après la  
situation au 31 décembre 1981

CHAPITRE DES RECETTES

en forints

I.	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (1981) .....	8,714.593,74
II.	Solde du budget de l'exercice écoulé (au 1 <sup>er</sup> janvier 1981) .....	1,340.140,10
III.	Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube....	22.692.--
IV.	Intérêts des comptes en banques .....	38.060,40
V.	Recettes provenant de la vente de publications ....	73.491,70
VI.	Autres recettes .....	297.989,96
		432.234,06
	TOTAL:	10,486.967,90
		=====

## CHAPITRE DES DEPENSES

Montants des dépenses suivant les articles du budget  
pour 1981:

	<u>en forints</u>
Article I .....	3,940.617.--
Article II .....	1,844.786.--
Article III .....	2,982.466,50
Article IV .....	524.656,40
Article V .....	561.831,70
Article VI .....	53.284,80
Article VII .....	20.000.--
Article VIII .....	74.828.--
Article IX .....	16.918.--
Article X .....	24.960.--
Article XI .....	45.000.--
Article XII .....	33.349,50
Article XIII .....	28.000.--

10,150.697,90

Solde du budget au 31 décembre 1981:

- a) Disponibilités en caisse 15.118,30
- b) Disponibilités en banques 299.695,30
- c) Magasin ..... 21.456,40      336.270.--

TOTAL: 10,486.967,90  
=====

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
I - APPOINTEMENTS DES FONCTION- NAIRES INSCRITS AU TABLEAU				
1) Traitements de base	2,896.000	2,894.760	1.240	
2) Primes pour ancienneté de service	418.500	416.614	1.886	
3) Primes linguistiques	428.500	416.240	12.260	
4) Allocations pour enfants	223.000	213.003	9.997	
5) Subsidés pour naissance, décès, invalidité permanente	30.000	-	30.000	
Total:	3,996.000	3,940.617	55.383	
II - APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES DES EMPLOYES NON INSCRITS AU TABLEAU				
1) Appointements de base	1,334.000	1,284.107	49.893	
2) Primes pour ancienneté de service	67.000	60.169	6.831	
3) Primes linguistiques	102.000	95.405	6.595	
4) Travail supplémentaire	40.000	35.776	4.224	
5) Interprétation supplémentaire	85.000	45.718	39.282	
6) Récompenses matérielles	-	-	-	
7) Assurances sociales	340.000	323.611	16.389	
Total:	1,968.000	1,844.786	123.214	

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
III - FRAIS D'ADMINISTRATION				
1) Fournitures de bureau et de dessin technique	18.000	18.000	-	-
2) Imprimés	7.000	7.000	-	-
3) Frais de poste, télégramme, téléphone et banque	212.000	203.620,40	8.379,60	-
4) Loyers des immeubles	2,322.000	2,325.512.--	-	3.512
5) Chauffage	100.000	130.000.--	-	30.000
6) Electricité et gaz	110.000	102.446,20	7.553,80	-
7) Entretien des immeubles	35.500	25.657,70	9.842,30	-
8) Réparation dans les immeubles	20.000	13.429,40	6.570,60	-
9) Réparation des objets d'inventaire	50.000	49.716,90	283,10	-
10) Acquisition d'objets d'inventaire	15.000	15.000.--	-	-
11) Entretien et réparation des automobiles	70.000	69.975,90	24,10	-
12) Assurances des biens	24.000	22.108.--	1.892.--	-
Total:	2,983.500	2,982.466,50	34.545,50	33.512

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
IV - MISSIONS, DEPLACEMENTS ET CONGES DES FONCTIONNAIRES				
a) <u>Missions</u>				
1) Voyage	165.470	153.333,50	12.136,50	-
2) Allocations journalières	85.800	85.093,90	706,10	-
3) Logement	112.730	112.730.--	-	-
b) <u>Déplacements</u>				
4) Subsidés et congés	-	-	-	-
5) Voyage	-	-	-	-
6) Allocations journalières	-	-	-	-
c) <u>Congés</u>				
7) Voyage des fonctionnaires partant en congé	40.000	52.884.--	-	12.884.--
8) Subsidés de congé	121.000	120.615.--	385.--	-
Total:	525.000	524.656,40	13.227,60	12.884.--

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
V. EDITION DES PUBLI- CATIONS DE LA COM- MISSION DU DANUBE	565.000	561.831,70	3.168,30	-
VI. DEROULEMENT ET SERVICE DE LA SESSION ET DES REUNIONS	50.000	53.284,80	-	3.284,80
VII. ACHAT DE LIVRES ET D'AUTRES PUBLICA- TIONS	20.000	20.000	-	-
VIII. ACHAT DE DIVERS OBJETS D'INVEN- TAIRE ET DE MOYENS DE TRANS- PORT	75.000	74.828	172.--	-
IX. ACHAT DE VETEMENTS DE TRAVAIL	17.000	16.918	82	-
X. SERVICE MEDICAL	25.000	24.960	40	-
XI. FRAIS DE REPRESENTATION	45.000	45.000	-	-
XII. FONDS CULTUREL	35.000	33.349,50	1.650,50	-
XIII. VERSEMENTS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	28.000	28.000	-	-
Total:	860.000	858.172	5.112,80	3.284,80

COMMISSION DU DANUBE  
Quarantième session

A n n e x e 1  
au doc. CD/SES 40/4

B I L A N

au 31 décembre 1981  
(en forints)

A C T I F

P A S S I F

I. Caisse ..... 15.118,30

II. Banques:

Banque Nationale de Hongrie:

Compte en forints ..... 237.185,11

Dollars USA ... 1.785,57

Schillings autrichiens ..... 1.596,46

Magasin ..... 21.456,40

III. Magasin ..... 21.456,40

Total: 336.270.--

Versements des Etats-membres au  
fonds budgétaire de la Commis-  
sion du Danube pour l'exercice  
en cours (I) ..... 8,714.593,74

Solde du budget de l'exercice  
écoulé (II) ..... 1,340.140,10

Autres recettes (III-VI) ..... 432.234,06

10,486.967,90

Dépenses effectuées en 1981 ... 10,150.697,90

Total: 336.270.--

B I L A N

des biens de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1981

1) Automobiles ..... 149.936.--

2) Inventaire dans l'immeuble de la Commission du Danube .. 539.360.--

3) Inventaire dans les appartements des fonctionnaires .... 471.215.--

4) Bibliothèque ..... 293.805.--

5) Inventaire des objets de petite valeur:

a) dans les appartements ..... 17.346.--

b) au siège de la Commission du Danube 48.723.--

c) des automobiles ..... 376.--

66.445.--

TOTAL:

1,520.761.--

PLAN DE TRAVAIL

de la Commission du Danube pour la période  
du 1<sup>er</sup> avril 1982 au 21 mars 1983

*(Adopté à la séance plénière du 30 mars 1982)*

1. Poursuivre l'élaboration du projet de Routier du Danube. Rassembler jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1982 les propositions des pays danubiens pour le projet de texte des chapitres III et IV et les diffuser aux pays danubiens.

Se fondant sur les propositions reçues, établir le projet de texte des chapitres III et IV du Routier et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

2. Rassembler les propositions des pays danubiens afin de préciser les données pour les Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube (doc. CD/SES 40/11).

Se fondant sur les propositions reçues, préparer les projets desdits Tableaux et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

3. Achever le rassemblement des propositions des pays danubiens quant au contenu d'une nouvelle carte générale du Danube; se fondant sur les propositions reçues, préparer le schéma de ladite carte et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

4. Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de la réédition des cartes de pilotage pour les secteurs sur lesquels des modifications essentielles, d'ordre hydrotechnique et nautique, ont provoqué un changement dans les conditions de navigation.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.

5. Comparer les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU aux dispositions pertinentes des DFND. Préparer une comparaison à diffuser aux pays danubiens et à soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques, avec les avis et les propositions reçus des pays danubiens.
6. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet du choix parmi les fréquences: 2583, 2645 et 2692,5 kHz, d'une fréquence commune pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.
7. Rassembler les observations et les compléments des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

8. convoquer du 6 au 11 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions techniques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:
  - a) Projet de texte des chapitres III et IV du Routier du Danube;
  - b) Projet des Tableaux 1, 2 et 3 des chapitres I et II du Routier du Danube;
  - c) Projet de Schéma de la Carte générale du Danube;
  - d) Propositions des pays danubiens au sujet de la ré-édition des cartes de pilotage pour quelques secteurs du Danube.

- e) Examen de la Comparaison, des propositions et des avis des pays danubiens au sujet de la concordance entre les modifications et les compléments apportés au CEVNI et adoptés dans le cadre de la CEE/ONU et les dispositions pertinentes des DFND.
- f) Projet de Plan pour la période 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube.
- g) Projet de document ayant pour objet la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation.

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

9. Convoquer du 13 au 15 décembre 1982 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- b) Examen des observations et des propositions des pays danubiens au projet des Règles et procédures à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1982).

Soumettre le Rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

10. Editer les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques et participant aux services de radiocommunications dans la navigation sur le Danube pour les besoins de la navigation, pour les opérations portuaires et la correspondance publique (CD/SES 40/12; 40/13; 40/14); tirage: 400 exemplaires en français, 400 exemplaires en russe; diffuser les Tableaux aux pays danubiens pour inclusion dans les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube en tant qu'annexes 3, 4 et 5.

11. Après réception des propositions des autorités compétentes de l'Union Soviétique au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie navigable, diffuser ces propositions aux pays danubiens et entreprendre le rassemblement des avis de leurs autorités compétentes à ce sujet ainsi que l'établissement d'une information récapitulative.
12. Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981; tirage: 150 exemplaires en français et 150 exemplaires en russe.
13. Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1982, des données des pays danubiens et des administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1981 au 31 mars 1982, et soumettre l'Information à l'examen de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.
14. Poursuivre le dépouillement de la documentation fournie par les pays danubiens et les administrations fluviales spéciales au sujet du Plan pour la période 1981-1990 des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube. Dresser, par secteur, le projet de Plan des grands travaux pour la période 1981-1990 et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions techniques.
15. Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens au sujet de la précision du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina, édité en 1968. Après le nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation pour les principales stations hydrométriques et la mise en concordance de ces données pour les secteurs de pays voisins, introduire ces cotes dans le projet de Profil en long en vue de la réédition ultérieure de cette publication.

16. Poursuivre le rassemblement et le dépouillement des renseignements et des données reçus des pays danubiens pour le projet d'addendum au Guide des bateliers (Tomes I et II) et portant sur les nouveaux ponts et écluses, conduites et câbles traversant le Danube qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers, compte tenu des résultats du nouveau calcul des cotes de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales, concertées pour les secteurs de pays voisins, en vue de la réédition ultérieure du Guide des bateliers.
17. Rassembler les données, préparer et éditer par photocopie l'Annuaire hydrologique 1981; tirage: 100 exemplaires (édition bilingue).
18. Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.
19. Rassembler les données de débit d'eau sur les secteurs de Danube voisins, concertées pour la période 1971/1980, et poursuivre la préparation de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980 selon le schéma adopté.
20. Se fondant sur les données de débit d'eau reçues des pays danubiens, poursuivre les calculs de l'étiage navigable et de régularisation par stations hydrométriques principales. Diffuser aux pays danubiens pour observation et avis la documentation contenant ces calculs.
21. Poursuivre le rassemblement des propositions des pays danubiens en ce qui concerne la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques courantes et pronostiquées et préparer à ce sujet une information récapitulative à soumettre à une réunion d'experts.
22. Poursuivre le rassemblement des renseignements des pays danubiens sur l'utilisation, dans la navigation sur le Danube, des prévisions hydrométéorologiques à longue et à courte échéance et préparer une information récapitulative à ce sujet.

23. Dresser une information sur le trafic-marchandises sur les voies d'eau Rhin-Main-Danube et diffuser cette information aux pays danubiens.
24. Préparer et publier, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1981; tirage: 400 exemplaires (édition bilingue). Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire statistique 1982.
25. Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.
26. Conformément à la décision de la XXXIII<sup>e</sup> session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions qui présentent de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.
27. Conformément à l'accord intervenu en 1976 entre la Commission du Danube et la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, charger le Secrétariat de la Commission du Danube de poursuivre les efforts pour l'extension des contacts de travail avec le Secrétariat de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin.
28. Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26). Traduire dans les langues officielles de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.
29. Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la Quarantième session de la Commission du Danube; tirage: 330 exemplaires.

30. Dresser:

- a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1983/1984;
- b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.

Remarque:

*L'observation, dans la mesure du possible, des délais prévus pour la présentation des matériaux est orientée vers l'amélioration de l'accomplissement du Plan de travail.*

BUDGET DE LA COMMISSION DU DANUBE  
POUR 1982

CHAPITRE DES RECETTES

(en forints)

I.	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la CD pour l'exercice en cours	1,521.800 x 7 .....	10,652.600
II.	Solde du budget de l'exercice écoulé .....	336.270	
III.	Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube .....	20.000	
IV.	Intérêts des comptes en banques .....	34.200	
V.	Recettes provenant de la vente des publications .....	100.000	
VI.	Autres recettes .....	12.430	
			<b>TOTAL: 11,155.500</b>

CHAPITRE DES DEPENSES

I.	Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	4,313.000
II.	Appointements et charges sociales des employés ....	2,066.000
III.	Frais d'administration ...	3,379.000
IV.	Missions, déplacements et congés des fonctionnaires	671.000
V.	Edition des publications de la Commission du Danube	459.500
VI.	Déroulement et service de la session et des réunions	55.000
VII.	Achat de livres et d'autres publications .....	20.000
VIII.	Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport .....	50.000
IX.	Achat de vêtements de travail .....	17.500
X.	Service médical .....	25.000
XI.	Frais de représentation ..	45.000
XII.	Fonds culturel .....	35.000
XIII.	Versements aux organisations internationales ....	19.500
<b>TOTAL: 11,155.500</b>		

DEVIS DES DEPENSES DE LA COMMISSION DU DANUBE  
POUR 1982

	<u>en forints</u>
<u>Article I</u> - Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau .....	4,313.000
1. Traitements de base .....	3,112.000
2. Primes pour ancienneté de service .....	549.000
3. Primes linguistiques .....	448.000
4. Allocations pour enfants ....	174.000
5. Subsidés pour naissance, décès, invalidité permanente .....	30.000
<u>Article II</u> - Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau .....	2,066.000
1. Appointements de base .....	1,439.000
2. Primes pour ancienneté de service .....	72.500
3. Primes linguistiques .....	108.500
4. Travail supplémentaire .....	40.000
5. Interprétation supplémentaire	32.000
6. Assurances sociales .....	374.000
<u>Article III</u> - Frais d'administration .....	3,379.000
1. Fournitures de bureau et de dessin technique .....	18.000
2. Imprimés .....	7.000
3. Frais de poste, télégramme, téléphone et banque .....	205.000
4. Loyers des immeubles .....	2,675.000
5. Chauffage .....	130.000
6. Electricité et gaz .....	110.000
7. Entretien des immeubles .....	30.000
8. Réparations dans les immeubles	14.500

9. Réparation des objets d'inventaire .....	50.000	
10. Acquisition d'objets d'inventaire de petite valeur .....	15.000	
11. Entretien et réparation des automobiles .....	100.000	
12. Assurances des biens .....	24.500	
<u>Article IV</u> - Missions, déplacements et congés des fonctionnaires .....		671.000
a) <u>Missions</u>		
1. Voyage .....	207.000	
2. Allocations journalières ..	115.000	
3. Logement .....	133.000	
b) <u>Déplacements</u>		
4. Subsidés et congés .....	25.000	
5. Voyage .....	6.000	
6. Allocations journalières ..	2.000	
c) <u>Congés</u>		
7. Voyage des fonctionnaires partant en congé .....	53.000	
8. Subsidés de congé .....	130.000	
<u>Article V</u> - Edition des publications de la Commission du Danube .....		459.500
<u>Article VI</u> - Déroulement et service de la session et des réunions .....		55.000
<u>Article VII</u> - Achat de livres et d'autres publications .....		20.000
<u>Article VIII</u> - Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport .....		50.000
<u>Article IX</u> - Achat de vêtements de travail ..		17.500
<u>Article X</u> - Service médical .....		25.000
<u>Article XI</u> - Frais de représentation .....		45.000
<u>Article XII</u> - Fonds culturel .....		35.000

Article XIII - Versements aux organisations  
internationales ..... 19.500

19.500	Article XIII - Versements aux organisations internationales .....
19.500	Article XIV - Missions, déplacements en congés des fonctionnaires .....
19.500	Article XV - Missions
19.500	1. Voyages .....
19.500	2. Autres dépenses journalières .....
19.500	3. Logement .....
19.500	4. Indemnités en congés .....
19.500	5. Voyages de retour .....
19.500	6. Dépenses diverses .....
19.500	7. Indemnités de transport .....
19.500	8. Frais de séjour en congés .....
19.500	Article XVI - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XVII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XVIII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XIX - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XX - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXI - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXIII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXIV - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXV - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXVI - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXVII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXVIII - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXIX - Indemnités de déplacement de la mission .....
19.500	Article XXX - Indemnités de déplacement de la mission .....

ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION

DE LA QUARANTE-ET-UNIEME SESSION DE LA COMMISSION  
DU DANUBE

I - Inscrire à l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube les questions suivantes:

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions de la navigation.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

2. Questions hydrotechniques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques.
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1981 au 31 mars 1982.

3. Information sur les résultats de l'examen de la questions "Perception de droits pour le passage des bâtiments et des engins flottants à grand tirant d'air par l'écluse de la rive droite du Système 'Portes de Fer I'".

4. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

5. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1983 jusqu'à la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1982.
7. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1983.
8. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-deuxième session de la Commission du Danube.
9. Divers.

II - Convoquer la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube du 22 au 29 mars 1983.

**ANNEXES**

**IV**

**AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION**

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques

(14 - 19 décembre 1981)

La réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, convoquée en vertu du point 13 du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982, a tenu ses séances du 14 au 19 décembre 1981.

Aux travaux de la réunion ont pris part des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchécoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, du Ministère des Transports de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que des représentants de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, de l'Organisation Météorologique Mondiale et de la Commission de l'Oder (voir Annexe 1\*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube à la réunion ont pris part MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Wolfzettel, Iordanov.

La réunion a été ouverte par le Vice-président de la Commission du Danube M. J. Dengler, qui a relevé l'importance des questions à examiner pour la poursuite de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et l'accroissement de sa sécurité.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

Sur la proposition de M. S. Zec (Yougoslavie), soutenue par M. A. Kahanian (Bulgarie), M. G. Zatkalik a été élu président de la réunion.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Propositions et observations des pays danubiens au projet de modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar".
- b) Projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube.
- c) Avis et propositions des pays danubiens sur l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar.
- d) Propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.
- e) Information sur la mise en application des codes HYDRA et HYFOR.

## I

Au point a) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions et observations des pays danubiens au sujet des modifications à apporter à la partie F du chapitre 6 des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar".

En résultat des débats approfondis sur cette question, la réunion d'experts a préparé le projet d'une nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND. Par ailleurs, elle a estimé qu'il serait indiqué d'ajouter à l'art.1.01 des DFND les définitions des nouveaux termes suivants:

- 1) 1.01/m-bis - Le terme "vitesse de sécurité" désigne une vitesse auprès de laquelle un bâtiment, un convoi, ou une formation à couple, peut adopter des mesures adéquates et efficaces pour prévenir un abordage en s'arrêtant dans les limites de la distance exigée par les circonstances et les conditions données.

- 2) 1.01/o-bis - Le terme "visibilité réduite" désigne des conditions dans lesquelles la visibilité est réduite par suite de brouillard, de brume, de tempête de neige, d'averse et d'autres raisons.
- 3) 1.01/t-bis - Le terme "signal sonore de trois sons" désigne un signal émis à trois reprises, constitué de trois sons de tonalités différentes se suivant sans interruption et ayant une durée totale de deux secondes environ. La fréquence des sons doit être comprise entre 165 et 297 Hz; entre le son le plus haut et le son le plus bas, il doit y avoir une différence d'au moins deux tons entiers.

Chaque série de trois sons doit commencer par le ton le plus bas et se terminer par le ton le plus haut.

- 4) 1.01/t-ter - Le terme "chenal" désigne un secteur de la voie navigable utilisé par la navigation à un niveau donné et balisé par des signaux.

La réunion d'experts recommande de soumettre ledit projet de la partie F du chapitre 6 des DFND (Annexe 2) à l'approbation de la Quarantième session de la Commission du Danube.

Au début des débats, l'expert du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne a exprimé le désir que l'examen du point a) de l'ordre du jour soit ajourné jusqu'à ce que la CEE/ONU ait élaboré les modifications qui seront apportées dans les dispositions pertinentes du CEVNI, sinon, selon son avis, le Ministère pourrait se voir obligé d'attendre ces modifications du CEVNI et de mettre en effet, sur le tronçon allemand du Danube, des dispositions qui risqueraient de ne pas être en pleine conformité avec celles élaborées au sein de la Commission du Danube.

Le représentant de la CEE/ONU a informé la réunion d'experts que le travail sur la révision de la signalisation des voies navigables (SIGNI) au sein de la CEE est pratiquement achevé. Par ailleurs, il a prié le Secrétariat d'envoyer à la Commission Economique pour l'Europe le projet de la nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND en tant que document de travail pour la révision du Code européen des voies de navigation intérieure (CEVNI).

La réunion d'experts a accepté cette proposition et a prié le Secrétariat de la Commission du Danube de donner suite à ce voeu.

## II

Au point b) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné le projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube, préparé par le Secrétariat de la Commission du Danube sur la base des propositions reçues des pays danubiens.

A l'issue des débats sur ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts a adopté, avec quelques modifications et additions, le projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube.

La réunion d'experts recommande de soumettre ledit projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube (Annexe 3) à la Quarantième session de la Commission du Danube pour approbation.

La réunion d'experts a estimé indiqué de poursuivre le travail sur les tableaux 1, 2 et 3, afin: de prolonger la période de calcul jusqu'en 1980; d'en unifier les données conformément aux méthodes adoptées par l'Organisation Météorologique Mondiale; de compléter le Tableau N° 2 en y ajoutant les données sur les vitesses de vent maxima pour les stations où ces données ne figurent pas; d'utiliser dans le Tableau N° 1 une méthode uniforme pour le calcul de la fréquence de la vitesse du vent.

Dans ce contexte, la réunion d'experts recommande au Secrétariat de prévoir des points pertinents dans le Plan de travail de la Commission pour 1982/83.

## III

Au point c) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les avis et propositions des pays danubiens sur l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar.

La réunion d'experts a constaté qu'à l'étape actuelle les autorités compétentes des pays danubiens n'ont pas encore accumulé une expérience suffisante dans le domaine de l'élaboration d'une méthode d'établissement

des cartes-radar. En conséquence, la réunion d'experts estime qu'il serait indiqué que les autorités compétentes des pays danubiens intéressés poursuivent le travail dans cette voie, ayant en vue un examen ultérieur, dans le cadre de la Commission du Danube, des méthodes qui seront élaborées en la matière.

La réunion d'experts a pris note avec satisfaction de la proposition des experts de la Tchécoslovaquie de mettre à la disposition du Secrétariat de la Commission du Danube la méthode d'établissement de telles cartes, élaborée dans leur pays.

Par ailleurs, afin de continuer à garantir la sécurité de la navigation dans des conditions de visibilité réduite, la réunion d'experts s'est prononcée en faveur de l'augmentation future des signaux de balisage munis de réflecteurs-radar, notamment des signaux qui balisent les limites des rades dans certains ports et les passes navigables des ponts.

#### IV

Au point d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.

Dans le cadre des débats, les opinions suivantes ont été émises:

- Les autorités de l'Autriche et de la RF d'Allemagne n'estiment pas nécessaire d'élaborer pour leurs secteurs une méthode d'évaluation et de prévision de la hauteur des vagues.

- Avant la construction des bassins de retenue pour les centrales hydro-électriques sur les secteurs tchécoslovaque et hongrois, il n'y a pas de nécessité d'établir pour ces secteurs une méthode de prévision des hauteurs de vague.

- En ce qui concerne les secteurs yougoslave, roumain, bulgare et soviétique, la réunion d'experts a estimé indiqué de poursuivre l'étude d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.

Les experts soulignent aussi que, jusqu'à présent, des observations systématiques de la hauteur des vagues sur les fleuves n'ont été entreprises dans aucun pays danubien.

Des observations régulières des remous n'ont lieu en Union Soviétique que dans les bassins de retenue.

Le groupe d'experts estime que la formule de A.P. Braslavski\* pourrait, dans le cadre des études en question, servir de base pour le calcul de la hauteur des vagues dans les bassins de retenue du Danube. Après avoir obtenu des résultats satisfaisants, il serait nécessaire de procéder à un échange d'expériences.

La réunion d'experts estime qu'il serait indiqué de poursuivre le travail sur ce problème et recommande à la session de la Commission du Danube de prévoir au Plan de travail l'examen de cette question à une réunion d'experts.

## V

Au point e) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné l'information sur la mise en application des codes HYDRA et HYFOR, préparée par le Secrétariat de la Commission du Danube.

En résultat des débats sur ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts s'est prononcée comme suit:

- Les codes HYDRA et HYFOR sont en application dans tous les pays danubiens et se sont avérés adéquats pour l'échange d'informations hydrologiques.

- Le rassemblement des expériences des pays danubiens dans la mise en application des codes HYDRA et HYFOR est à continuer.

- Tenant compte des besoins de la navigation, il serait opportun de revoir à l'avenir, à l'occasion d'une prochaine réunion d'experts, la liste des stations hydrologiques formant le réseau d'informations des pays danubiens.

La réunion d'experts a pris note des renseignements donnés par le représentant de l'Organisation Météorologique Mondiale concernant la procédure à suivre pour les

\* Voir doc. CD 223/XII-1981.

amendements aux codes internationaux HYDRA et HYFOR de l'OMM. Le représentant de l'OMM a rappelé que les codes de l'OMM, basés sur les anciens codes de la Commission du Danube, ont eux-mêmes un caractère général. Pour cette raison chaque pays et la Commission du Danube peuvent adapter ces codes à leurs besoins. Dans ce cas-là, la procédure la plus simple est de porter à la connaissance du Secrétariat de l'OMM tous les changements adoptés par eux.

En remerciant le représentant de l'OMM, la réunion d'experts a noté avec intérêt l'information concernant le progrès du Sous-programme hydrologique opératif pour les fins multiples (SHOFM).

\* \* \*

La réunion d'experts soumet le présent rapport et ses annexes à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions de  
radiocommunication

(12-15 janvier 1982)

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication convoquée en vertu du point 14 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981/1982, a tenu ses séances du 12 au 15 janvier 1982.

Aux travaux de la réunion ont participé des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, ainsi qu'un expert du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne, et un représentant du Comité International d'Enregistrement des Fréquences (voir Annexe 1\*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube, aux travaux de la réunion ont pris part MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Wolfzettel, Iordanov.

La réunion a été ouverte par le Vice-président de la Commission du Danube, M. J. Dengler, qui a souligné l'importance des questions à examiner au point de vue de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et de l'accroissement de sa sécurité.

Sur la proposition de M. Marinov (Bulgarie), soutenue par M. Angeli (Hongrie), M. Chtchepotine (Union Soviétique) a été élu président de la réunion d'experts.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques.
- b) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- c) Examen des avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions du service de la correspondance publique.
- d) Examen du projet d'Appendice aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube.

## I

La réunion a débattu le point a) de l'ordre du jour sur la base de la documentation suivante:

- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la navigation et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 2 au doc. RE/Radio/janv. 1981).
- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les opérations portuaires et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 3 au doc. RE/Radio/janv. 1981).
- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la correspondance publique et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 4 au doc. RE/Radio/janv.1981).
- Propositions reçues des pays danubiens.

A l'issue des débats, la réunion d'experts a apporté quelques modifications et additions auxdits Tableaux des stations côtières.

La réunion d'experts estime que son travail de mise au point (complètement et précision) des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques est achevé et soumet ces Tableaux à l'approbation de la Quarantième session de la Commission du Danube (Annexes 2, 3 et 4\*).

## II

Le point b) de l'ordre du jour a été examiné sur la base des propositions reçues des pays danubiens. Les débats ayant fait ressortir que les opinions étaient partagées, la réunion d'experts a déduit qu'aucune des fréquences examinées ne pouvait être recommandée comme fréquence commune acceptable pour tous les pays danubiens.

La réunion d'experts prie les autorités compétentes intéressées d'examiner la possibilité de choisir pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube une seule fréquence parmi les fréquences suivantes: 2583, 2645 et 2692,5 kHz, et de communiquer leurs avis au Secrétariat de la Commission du Danube d'ici le 15 mars 1982 afin que le problème en question puisse être débattu à la Quarantième session dans le cadre du groupe de travail respectif.

## III

Au point c) de l'ordre du jour - Après avoir examiné l'opportunité d'inscrire au Plan de travail de la Commission du Danube les questions relatives au service de la correspondance publique, la réunion d'experts est arrivée à la conclusion qu'il était encore prématuré d'élaborer, dans le cadre de la Commission du Danube, des recommandations pertinentes en la matière; elle a estimé qu'il faudrait revenir à ce problème après que la base technique requise à cet effet aura été mise au point par quelques pays.

---

\* Se trouvent dans les archives de la Commission.

Au point d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné le projet d'Appendice aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommandations sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube (Règles et procédure à utiliser pour les communications radiotéléphoniques sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube), proposé par les autorités compétentes de la Bulgarie, et estime que ce projet peut être soumis à l'approbation de la Quarantième session de la Commission du Danube (Annexe 5\*). Par ailleurs, le voeu a été émis que les autorités compétentes des pays danubiens communiquent au Secrétariat de la Commission du Danube d'ici le 15 mars 1982 leurs précisions et amendements éventuels audit projet afin que ceux-ci puissent être débattus dans le cadre du groupe de travail respectif.

A ce sujet, la délégation roumaine a déclaré qu'elle n'est pas prête à participer à l'examen du projet ayant en vue que celui-ci n'a pas figuré à l'ordre du jour préliminaire et a été présenté seulement dans le cadre de la réunion. En conséquence, la délégation roumaine se réserve le droit de soumettre ledit projet à l'examen de ses organes compétents et de communiquer ultérieurement au Secrétariat de la Commission du Danube d'éventuelles observations et propositions.

\* \* \*

La réunion d'experts soumet le présent rapport à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

---

\* Se trouve dans les archives de la Commission.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Quarantième session de la Commission du Danube s'est déroulée du 23 au 30 mars 1982, à Budapest.

Aux travaux de la session ont pris part les Représentants des pays membres de la Commission du Danube: République d'Autriche, M. J.J. Dengler; République Populaire de Bulgarie, M. B. Mitev; République Populaire Hongroise, M. I. Roska; République Socialiste de Roumanie, M. V. Bolojan; République Socialiste Tchèqueoslovaque, M. A. Barčak; Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. V.N. Bazovsky; République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. R. Urošev, ainsi que les délégations de ces pays.

A la session assistaient également en qualité d'observateurs des représentants du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne, de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et du Comité International d'Enregistrement des Fréquences de l'UIT.

Il a été relevé que la session se déroule en un moment où la situation internationale révèle une certaine tension, et souligné en même temps que tous les pays danubiens dirigent leurs efforts à la sauvegarde et à la consolidation de la paix dans le monde entier, et c'est dans un esprit de coopération et d'entente, dans le maintien de relations amicales qu'ils solutionnent les problèmes relevant de la navigation sur le Danube.

Ayant examiné l'ordre du jour, la session a adopté à l'unanimité plusieurs documents importants au point de vue de la sécurité de la navigation sur le Danube.

La session a constaté le bon accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période écoulée et a adopté le Plan de travail ainsi que le budget de la Commission pour la période à venir.

La session s'est déroulée dans l'esprit traditionnel de coopération constructive.

Documents de la Quarantième session

non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme  
de publications

1. Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 1980 au 31 mars 1981. (CD/SES 40/33).
2. Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la navigation et participant au service de radiocommunications dans la navigation sur le Danube (CD/SES 40/12).
3. Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les opérations portuaires et participant au service de radiocommunications dans la navigation sur le Danube (CD/SES 40/13).
4. Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la correspondance publique et participant au service de radiocommunications dans la navigation sur le Danube (CD/SES 40/14).

# S O M M A I R E

	page
Liste des participants .....	3
Ordre du jour de la Quarantième session de la Commission du Danube .....	7
PROCES-VERBAL N <sup>o</sup> 182 (23 mars 1982) .....	9
Ouverture de la session .....	11
Adoption de l'ordre du jour .....	13
Formation des groupes de travail .....	19
PROCES-VERBAL N <sup>o</sup> 183 (30 mars 1982) .....	21
Examen du rapport du groupe de travail pour les questions techniques .....	23
- Point 1 de l'ordre du jour: Questions nau- tiques	
- Point 2 de l'ordre du jour: Questions hydro- techniques	
- Point 3 de l'ordre du jour: Questions hydro- météorologiques	
- Point 4 de l'ordre du jour: Rapport du Direc- teur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982	
- Point 5 de l'ordre du jour: Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1982 jusqu'à la Qua- rante-et-unième session de la Commission du Danube	
Examen du rapport du groupe de travail pour les questions financières .....	30
- Point 6 de l'ordre du jour: Rapport du Di- recteur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981	

- Point 7 de l'ordre du jour: Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982
- Point 9 de l'ordre du jour: Divers

Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube .....	33
Clôture de la session .....	39

#### ANNEXES I - DECISIONS

Décision concernant les questions de navigation et de radiocommunication - CD/SES 40/25 .....	43
Décision concernant les questions hydrotechniques - CD/SES 40/26 .....	45
Décision concernant les questions hydrométéorologiques - CD/SES 40/27 .....	46
Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1981/1982 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1982/1983 - CD/SES 40/28 .....	47
Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981 - CD/SES 40/29 .....	48
Décision concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982 - CD/SES 40/30 .....	49
Décision concernant l'engagement d'un interprète des langues française et russe au Secrétariat de la Commission du Danube - CD/SES 40/31 .....	51

#### ANNEXES II - RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

Rapport du groupe de travail pour les questions techniques - CD/SES 40/9 .....	55
--	----

Rapport du groupe de travail pour les questions financières - CD/SES 40/24 .....	69
- Annexe 1: Traitements de base des fonctionnaires	
- Annexe 2: Appointements de base des employés	
Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget 1981 - CD/SES 40/7 .....	80
- Annexe 1: Note sur les versements des annuités des pays membres de la Commission du Danube au budget de la CD 1981	

### ANNEXES III - DOCUMENTS APPROUVES

Compléments à apporter aux Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube - CD/SES 40/10 .....	89
Modifications à apporter aux Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube - CD/SES 40/15 .....	90
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 - CD/SES 40/2 ..	95
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981 d'après la situation au 31 décembre 1981 - CD/SES 40/4 .....	107
- Annexe 1: Bilan au 31 décembre 1981	
Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 1982 au 21 mars 1983 - CD/SES 40/32 .....	114
Budget de la Commission du Danube pour 1982 - CD/SES 40/22 .....	121
- Annexe: Devis des dépenses de la Commission du Danube pour 1982	
Ordre du jour à titre d'orientation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube - CD/SES 40/23 .....	125

## ANNEXES IV - AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques - CD/SES 40/17 (RE/Nav.Hydrotech.Hydromét./déc.1981) .....	129
Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication - CD/SES 40/18 (RE/Radio/janv.1982) .....	136
Communiqué .....	140
Documents non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme de publications .....	141